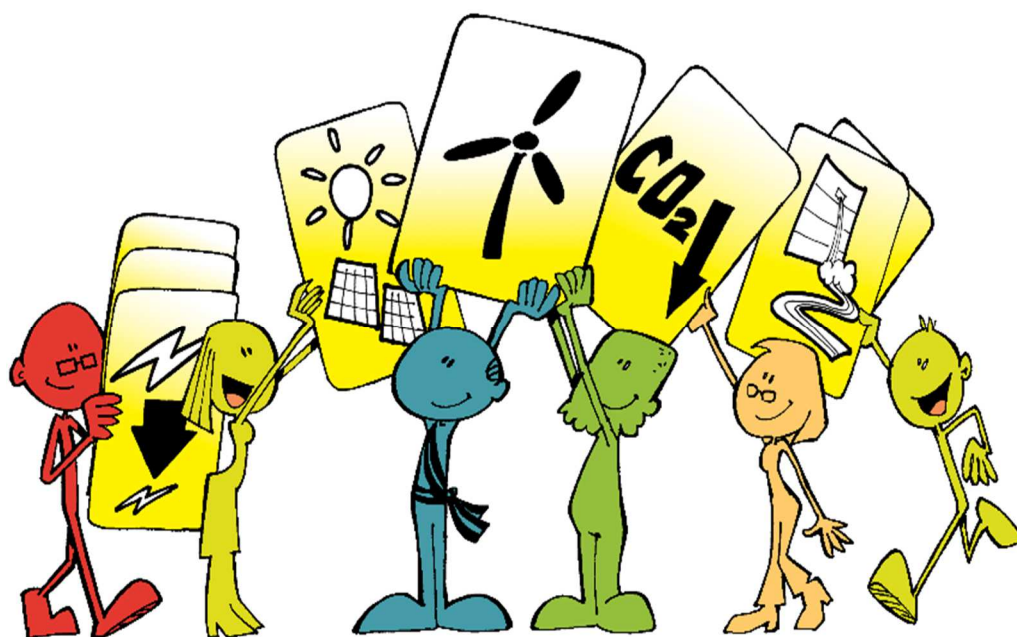




Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)

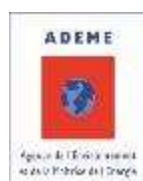
Concertation – Stratégie Plans d'actions



Copyright – Sylvain Pongi



Communautés de communes :
Monts d'Alban et Villefranchois (CCMAV)
Centre Tarn (3CT)
Cordais Cause (4C)
Carmausin Ségala (3CS)
Val 81



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Destinataires

Le Président, Didier Somen et Sylvian Cals, chargé de Plan climat.	Pôle Territorial Albigeois et Bastides 14 Chemin de Pradelès Albi
Contact /Julien Frat	Jfrat@ptab.fr – 05.63.36.87.01

Contact mandataire du groupement

Personnel en charge du dossier à Solagro	Isabelle MEIFFREN 05.67.69.69.16
Mail	isabelle.mmeiffren@solagro.asso.fr
Date	18 octobre 2013

1. CONTEXTE.....	5
1.1 Un PCAET INTEGRE	5
1.2 Prolonger des acquis, agir en proximité, créer des solidarités	5
2. Choisir un cap commun, et un chemin pour y parvenir	6
2.1 Une année pour s'accorder	6
2.2 Les principaux temps de préparation du projet de PCAET.....	6
2.3 ... et pour capitaliser des connaissances	7
2.4 Un plan d'actions resserré.....	7
2.5 Les écoutes citoyennes	8
2.5.1 Le Constat de départ et objectifs de la démarche	8
2.5.2 Les principaux enseignements.....	9
2.5.3 Quelques propositions d'actions	9
3. Se concerter : le processus d'élaboration des PCAETs.....	10
3.1 Les instances et déroulement de la mission.....	10
3.1.1 Le COPIL.....	10
3.1.2 Le COTECH	11
3.1.3 Le déroulement de la mission	12
3.2 Les différentes étapes et temps de concertation	12
3.2.1 Les ateliers de démarrage	13
3.2.2 Les ateliers de restitution des diagnostics dans les EPCI	13
3.2.3 L'atelier stratégique territorial TEPOS.....	14
3.2.4 L'atelier Plan d'actions territorial	20
3.2.5 Les réunions « stratégie » et « plans d'actions » dans les EPCI	21
3.2.1 Mise en ligne d'un formulaire de concertation commun sur le site du Pôle Territorial	21
4. Les orientations et enjeux stratégiques	24
4.1 En synthèse.....	24
4.1.1 Rappel des objectifs stratégiques nationaux.....	24
4.1.2 Analyse des forces et faiblesses du territoire	24
4.1.3 Analyse des menaces et des opportunités.....	26
4.2 Les enjeux et orientations stratégiques	27
4.2.1 Les enjeux prioritaires pour le territoire	27
4.2.2 Axes stratégiques et objectifs opérationnels	29
4.3 Quels objectifs chiffrés pour l'axe stratégique n°2 TEPOS à l'échelle du Pôle et du Carmausin Ségala ?	30
4.3.1 Les objectifs TEPOS pour le pôle	30
4.3.2 Les objectifs TEPOS pour 3CS.....	32
5. De la stratégie au(X) plan(s) d'Actions	34
5.1 L'architecture du plan d'action.....	35
5.2 Liste des actions retenues dans les 5 PCAET et territoire de mise en œuvre.....	36
5.3 Evaluation financière	39
5.3.1 Les ressources humaines mobilisée sur les plans d'actions	39
5.3.2 Budget prévisionnel	39

5.4	Un plan d'action pour se rassembler	Erreur ! Signet non défini.
6.	Annexes	43
6.1	Délibération des Communautés de communes	48
6.1.1	Communauté de communes du Cordais et du Causse	48
6.2	Tableau de bord de suivi de l'élaboration des PCAET	43
6.3	Liste des participants à l'atelier stratégique territorial du 26/04/2018	48
6.4	Liste des participants aux ateliers territoriaux d'élaboration du plan d'actions	68
6.5	Destination TEPOS : validation des potentiels	70
6.6	Visite de l'unité de méthanisation Gaianéo.....	70

1. CONTEXTE

1.1 Un PCAET INTEGRE

Le pôle territorial de l'Albigeois et des Bastides a coordonné la réalisation d'un PCAET « intégré » dans le cadre d'une démarche qui a élaboré conjointement 5 PCAETs (1 pour chacune de ses 5 intercommunalités) chapeautés par un PCAET supra-territorial.

Compte tenu d'une population supérieure à 20 000 habitants (un peu moins de 29 600), seule la Communauté de communes Carmausin Ségala (3CS) était concernée par l'obligation réglementaire de réaliser un PCAET. Celui-ci a été élaboré dans le cadre de cette démarche collective. Il n'en reste pas moins que le processus d'élaboration du PCAET a été identique pour toutes les communautés de communes.

Les populations (INSEE 2014) des 5 communautés de communes constitutives du Pôle impliquées dans la démarche sont les suivantes :

- Carmausin Ségala (3CS) : 29 583 habitants.
- Centre Tarn (3CT) : 10 886 habitants.
- Monts d'Alban et Villefrancois (CCMAV) : 6 309 habitants.
- Val 81 : 5 566 habitants.
- Cordais Causses (4C) : 4 616 habitants.

1.2 Prolonger des acquis, agir en proximité, créer des solidarités

Ce PCAET prolonge un premier Plan Climat Energie Territorial (PCET) volontaire, défini à l'échelle du Pôle de l'Albigeois et Bastides en 2010 et au crédit duquel il faut mettre de réels succès et innovations.

L'enjeu était donc, en mettant à jour le PCAET du Pôle et en réalisant celui de ses EPCI constitutives :

- D'intégrer les nouveaux objectifs assignés au PCAET par la loi sur la transition énergétique.
- De continuer à faire « territoire » en maintenant les dispositifs d'envergure territoriale mutualisés les plus efficaces à cette échelle.
- D'identifier ce qu'il est nécessaire d'amplifier ou de mettre en place à une échelle plus proche du terrain, avec les intercommunalités (et leurs communes), pour accélérer la transition énergétique et climatique, au plus près des besoins des habitants et de la capacité d'agir de toutes les parties prenantes.

2. CHOISIR UN CAP COMMUN, ET UN CHEMIN POUR Y PARVENIR

2.1 Une année pour s'accorder

Ce rapport présente les étapes clés du processus d'élaboration de ces PCAETs, processus qui s'est déroulé sur un an, et qui a été conçu pour permettre aux parties prenantes de :

- s'entendre sur un cap à atteindre (savoir d'où l'on part, pour décider où l'on veut aller) ;
- disposer d'une vision de « ce qui est fait », de ce qui « reste à faire » pour y parvenir, sur la base d'un diagnostic compris par tous ;
- partager une connaissance des ressources encore mobilisables sur le territoire, et dans chaque communauté de communes, dans le respect du fonctionnement des écosystèmes ;
- consolider, amplifier les partenariats engagés, et en proposer d'autres ;
- de mobiliser les habitants et acteurs locaux et de proposer une co-construction de ce projet de développement
- clarifier la part de coresponsabilité respective de chacun, et les moyens à mobiliser pour concrétiser l'ambition.

Il présente également les orientations prises par les acteurs en matière de stratégie, d'objectifs, ainsi que les plans d'actions.

L'annexe 1 récapitule l'ensemble des temps de pilotage et de travail mis en œuvre pour l'élaboration de ces PCAET, à l'échelle du Pôle et au sein des EPCI.

2.2 Les principaux temps de préparation du projet de PCAET.

4 comités techniques, 4 comités de pilotage, 4 réunions dans chaque EPCI (Soit 20 rencontres) ponctuées de 2 ateliers « ouverts » ont jalonné jusqu'ici le processus de concertation. Les 5 collectivités et le pôle ont été conjointement impliqués de la même manière dans un processus progressif et itératif.

Une des volontés de la maîtrise d'ouvrage était de mettre toutes les entités au même niveau de mobilisation, d'engagement, et de ne pas créer de fracture entre les territoires, malgré des disparités en termes d'obligation réglementaire, mais aussi de ressources renouvelables, de populations, de moyens, de compétences.

De plus, le pôle, qui est membre du réseau des territoires TEPOS, <http://www.territoires-energie-positive.fr/presentation>, a invité, conformément à la charte TEPOS, ses collectivités à valoriser au mieux leurs potentiels d'économie d'énergie et de production d'énergies renouvelables pour couvrir les besoins du pôle, et plus si possible. Le PCEAT devait donc vérifier si cet objectif était tenable et dans quelles conditions.

Un territoire TEPOS répond à une nécessité de solidarité entre territoires ruraux, et plus encore entre villes et campagnes, pour espérer atteindre les objectifs Régionaux (REPOS) et Nationaux, en compensant les difficultés des territoires peu pourvus en ressources renouvelables.

Enfin, une démarche initiée par le conseil de développement est venue enrichir la perception des enjeux climat-énergie du territoire. Il s'agit des écoutes citoyennes réalisées par 10 binômes d'écouterants sur l'ensemble des 5 EPCI. Elles ont permis de recueillir les perceptions d'une cinquantaine d'habitants, de tout horizon et de toute sensibilité, sur l'évolution du climat et les enjeux de la transition énergétique sur notre territoire.

- Quel est le ressenti vis à vis du changement climatique et son évolution ?
- Quelle serait la situation idéale, demain, pour mon territoire ?

- Que pouvons-nous faire individuellement et collectivement ?

AVERTISSEMENT

Réalisation des diagnostics, détermination des potentiels, définition des enjeux, d'une stratégie, et des actions : le processus d'élaboration pour chaque EPCI, et pour le pôle, a été conduit avec le souci de créer de la cohérence, et des synergies à tous les échelons.

C'est la raison pour laquelle, ce rapport, **qui réglementairement concerne en premier lieu la communauté de communes Carmausin Ségala**, en décrit le processus d'élaboration tel qu'il s'est déroulé, c'est-à-dire dans un cadre supra-territorial, et collectif. Toutefois, il s'attache à mettre en avant les éléments clés et les singularités du Carmausin Ségala.

2.3 ... et pour capitaliser des connaissances

Ce rapport « concertation - stratégie - plan d'actions » complète :

- le rapport de présentation des 5 « profils air, climat et énergie et vulnérabilités » réalisés pour les 5 EPCIs, présentés dans un rapport unique ;
- le rapport de présentation du « profil air énergie climat vulnérabilités » de la communauté de communes du Carmausin Ségala ;
- un diagnostic des réseaux de distribution et de transport électriques ;
- le diagnostic initial de l'environnement à l'échelle des 5 EPCI du pôle ainsi que celui propre au Carmausin-Ségala (3CS) ;
- 5 bilans d'émissions de gaz à effet de serre « Patrimoine et services » des 5 Communautés de communes (un pour chaque communauté de communes) ;
- une prospective sur l'évolution de l'agriculture et de l'alimentation d'ici à 2050 réalisée à l'échelle du pôle ;
- une analyse des zones préférentielles pour le développement de la méthanisation.

L'évaluation environnementale stratégie du PCAET est présentée dans un rapport dédié. Elle a été conduite à l'échelle des 5 communautés de communes du Pôle, ainsi qu'à l'échelle du Carmausin Ségala (3CS).

Les descriptifs (les diagnostics et les potentiels) sont restitués pour chaque intercommunalité et à l'échelle du pôle.

Comme précisé en introduction, les enjeux, les objectifs, la stratégie ont été décidés en « commun », ils sont donc restitués à l'échelle du pôle avec, chaque fois que cela est pertinent, une déclinaison propre aux intercommunalités.

Pour ce qui concerne le plan d'actions présenté ci-après, il est composé :

- d'un socle d'actions dites « territoriales », qui concerne le périmètre du pôle ;
- d'un socle d'actions dites « identiques », qui concerne le périmètre de chaque EPCI ;
- d'actions propres à 3CS, en fonction de leur projet politique, de leurs compétences, ressources, moyens, ...
- d'actions spécifiques à chaque EPCI ;
- d'actions de partenaires ou d'acteurs des territoires.

2.4 Un plan d'actions resserré

C'était une demande forte de la maîtrise d'ouvrage : disposer d'une feuille de route opérationnelle, claire, et structurante.

L'objectif était de ne pas produire un plan d'actions pléthorique, sans hiérarchisation, ni priorité forte, à l'image des plans d'actions de certains PCET ou agendas 21 des premières générations.

N'ont donc été retenues que les actions structurantes et qui ont un lien explicite avec les enjeux énergie et climat.

L'énergie est au cœur de toutes les activités : tout ce qui économise des ressources économise de l'énergie, directe, ou de l'énergie grise. Il n'était toutefois pas possible d'inclure dans le PCAET toutes les actions menées dans les EPCI, par la totalité des acteurs.

Certaines actions « secondaires » déjà engagées ou sur le point de l'être n'ont pas été intégrées.

Citons à titre d'exemple, toutes les actions de sensibilisation déployées par 3CS avec le syndicat départemental Trifyl en matière de réduction des quantités de déchets collectées, ou toutes les initiatives prises pour limiter les gaspillages, ...

Résolument resserré, chaque plan d'action accorde par ailleurs une place importante à l'organisation interne de la collectivité, à la question des « moyens (humains et financiers) afin de lui permettre de jouer son rôle de coordination et de chef de file territorial.

2.5 Les écoutes citoyennes



Dans le cadre du Conseil de développement pour la préparation du nouveau Plan Climat Air Energie, une vingtaine de membres ont décidé d'organiser le recueil des perceptions d'une cinquantaine d'habitants, de tout horizon et de toute sensibilité, sur l'évolution du climat et les enjeux de la transition énergétique sur notre territoire.

2.5.1 Le Constat de départ et objectifs de la démarche

Il est très difficile pour les individus de se représenter la notion de transition énergétique et écologique.

Les investissements publics et ceux des opérateurs en énergie ne suffiront pas. La transition représente un enjeu de société qu'il faut partager localement entre les élus, les acteurs économiques et sociaux et l'ensemble des habitants...

La démarche expérimentale portée par le Conseil de Développement du Pôle Territorial, avec l'appui de l'UNADEL et de Territoires Conseils vise à mieux comprendre la perception des habitants et proposer des actions permettant de se mettre en mouvement plus largement.

- Quel est le ressenti vis à vis du changement climatique et son évolution ?
- Quelle serait la situation idéale, demain, pour mon territoire ?
- Que pouvons-nous faire individuellement et collectivement ?

Les objectifs de ces écoutes étaient :

- D'engager une démarche participative pour le projet de PCAET des 5 EPCI
- De mobilisation des acteurs locaux et des habitants pour contribuer à l'élaboration de 5 PCAET mutualisés

- De prendre en compte les propositions des habitants (écoutés) dans l'élaboration des plans d'actions des PCAET des cinq communautés de communes

2.5.2 Les principaux enseignements

Les 45 écoutes citoyennes montrent qu'il est **très difficile pour des individus de se représenter la notion de transition énergétique et écologique.**

- **La majorité des personnes ont une conscience partielle de la situation**, en particulier pour leur territoire et leur mode de vie. Même si elles critiquent « le grand système qui leur échappe », peu de personnes peuvent dire simplement en quoi la situation actuelle sur le territoire n'est pas « durable ».
- **De même, elles projettent difficilement un territoire souhaité.** Elles énumèrent quelques actions, mais n'ont pas vraiment de vision et de discours construit sur l'avenir.
- Elles n'ont donc pas de représentation claire sur le sens de la transition, ni pour le territoire, ni pour elles-mêmes ni pour leur entourage.

Les personnes témoignent cependant, sauf exception, **d'un désir de changement.** Et ce changement est rapidement associé au vivre ensemble, à la proximité, aux modes de consommation et de production locale.

Pour associer les habitants, les acteurs associatifs et économiques, il faut donc impulser des actions collectives: individuellement, il est très difficile de progresser dans sa vision, dans sa motivation et dans son engagement.

Trois leviers apparaissent indispensables pour créer, partager le sens et se mettre en mouvement :

- La valorisation des initiatives
- L'action collective de proximité
- Le dialogue, les rencontres et les échanges d'expériences

2.5.3 Quelques propositions d'actions

Cette mobilisation citoyenne a permis d'élaborer des propositions concrètes, qui ont été reprises par le Conseil de Développement pour être inscrites dans les programmes d'actions des PCAET :

- **Création d'un observatoire des bonnes pratiques pour la transition** pour mettre en avant les initiatives locales (productions visuelles, réseaux sociaux, valorisation des détecteurs et en particulier des jeunes...), organiser des rencontres, des événements ;
- **Création d'un réseau d'animation de proximité** avec des ambassadeurs de la transition : élus, agents, bénévoles engagés... *chargés de la détection des initiatives* ;
- **Création d'un Fonds Initiatives pour la Transition** pour soutenir les initiatives locales avec une instruction rapide pour de petits montants d'encouragement
- **Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt « Travail et Transition »** pour identifier et valoriser les entreprises et les agriculteurs pilotes (économie circulaire, bilan carbone, économie et production d'énergie) et favoriser la transition au travail : tri des déchets, solutions de déplacement, économie et production d'énergie...



Une vidéo a été réalisée afin de mettre en images cette initiative qui, au-delà des résultats, témoignent de la motivation de nombreux habitants à s'investir pour l'avenir de leur territoire.

Lien

vidéo :

https://www.youtube.com/watch?v=roPBnK_85F4

3. SE CONCERTE : LE PROCESSUS D'ELABORATION DES PCAETS

3.1 Les instances et déroulement de la mission

La mission a été conduite avec un comité de pilotage (COPIL) territorial et un comité technique (COTECH) territorial.

Chaque communauté de communes a également mis en place une instance de suivi et de débat pour enrichir les propositions vues au niveau du Pôle et permettre une prise en compte de certaines attentes ou questionnements locaux. Toutes les phases de construction de ces plans climat se sont donc construites avec :

- Un temps de définition/validation/prise en compte à une échelle commune du Pôle
- Un temps à l'échelle locale des communautés de communes

3.1.1 Le COPIL

En charge du portage politique du projet, le COPIL a posé les principes, les valeurs, les orientations stratégiques et les objectifs « chiffrés » du projet, avec le souci de définir une ossature commune, cohérente, tout en laissant des marges de liberté à chaque EPCI.

Le COTECH a été animé des mêmes préoccupations.

Le COPIL était composé de la manière suivante :

- Le président du Pôle ;
- L'élu référent « PCAET » du Pôle ;
- Les présidents de chaque intercommunalités du Pôle
- Les élus référents de chaque intercommunalité du Pôle ;
- Un représentant du SDET (Syndicat des énergies du Tarn) et des syndicats d'énergies locaux (SICAE, ENEO) ;
- un représentant de la Chambre d'Agriculture ;
- un représentant de la Région ;
- un représentant du Département du Tarn ;
- un représentant de la DREAL ;
- un représentant de la DDT ;
- un représentant de l'ADEME ;
- des représentants des « écoutes citoyennes » initiées par le conseil de développement du pôle.

Le COPIL s'est réuni à 4 reprises :

- COPIL n°1 le 21/12/2017 : Validation de la méthodologie proposée par le groupement de bureau d'étude – Rappel des attendus de l'élaboration d'une PCAET – Présentation d'un bref

historique des actions déjà menées par le PETR et ses EPCI – Réflexion sur la communication et la concertation de la démarche

- COPIL n°2 le 15/03/2018 : Présentation des premiers résultats des diagnostics Climat –Air - Energie, Présentation de la démarche des écoutes citoyennes – Validation sur l’organisation de l’atelier stratégique territorial
- COPIL n°3 le 14/06/2018 : Poursuite des restitutions des diagnostics (qualité de l’air, vulnérabilité, prospective alimentation 2050, méthanisation...) - Validation des orientations stratégiques
- COPIL n°4 le 09/10/2018 : Présentation des premières pistes d’actions de dimension territoriales – Validation de la méthodologie de construction interne aux EPCI

3.1.2 Le COTECH

Cette cellule technique est composée des ressources du pôle, des techniciens référents de chaque intercommunalité, et des techniciens d’envergure territoriale.

Les ressources mobilisées par le pôle ont été :

- Le Chef projet climat-énergie
- La chargée de mission urbanisme qui a notamment suivi la préparation des SCOTS
- La chargée de mission circuit court
- Le responsable du programme européen Leader en charge également de la mobilité et qui à ce titre, a suivi l’élaboration du schéma de mobilités.

Le COTECH était par ailleurs largement ouvert aux techniciens des organismes de dimension territoriale qui interviennent sur les thématiques du PCAET : SDET, Chambre d’Agriculture du Tarn, CCI, CAUE/EIE, Trifyl, ... ainsi qu’au SCOT du Grand Albigeois.

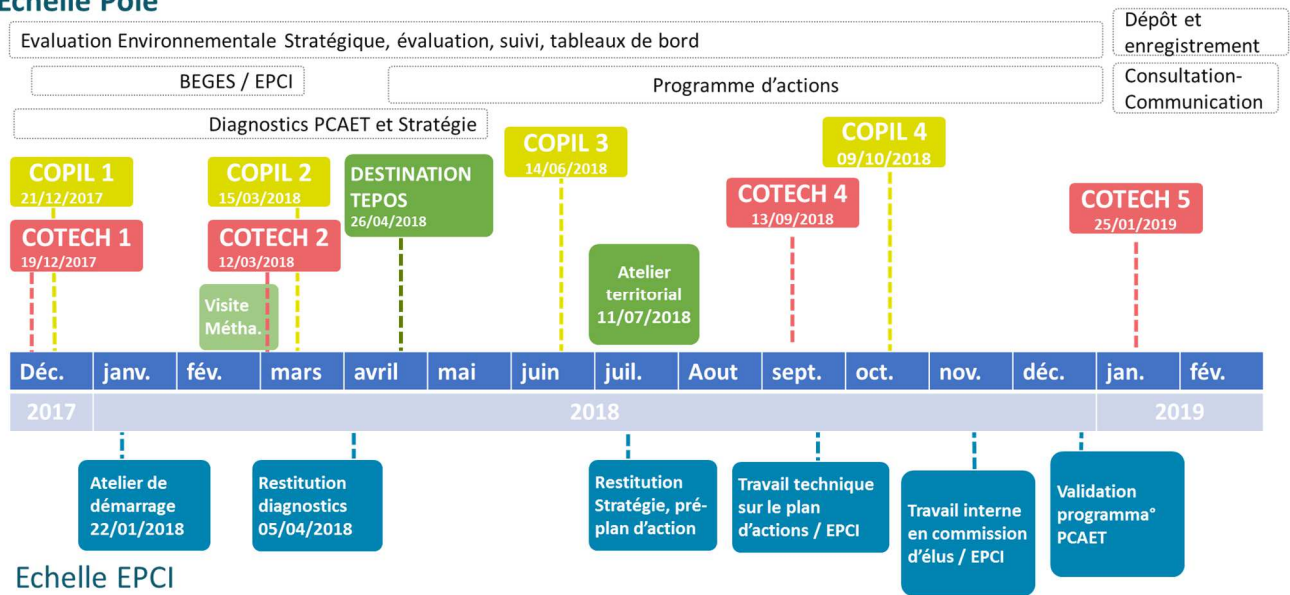
Le COTECH s’est réuni 4 fois en 2018 et une fois en 2019.

Les techniciens référents de chaque intercommunalité ont pour leur part participé aux différentes phases de collecte des données, et ont organisé la mobilisation des habitants et acteurs de leur propre EPCI.

Il est à noter qu’un stagiaire (élève-ingénieur en fin d’études) a réalisé une mission de terrain pour repérer les potentialités de développement de la filière bois dans les communes. Ses travaux ont contribué à alimenter le projet de PCAET des EPCIs.

3.1.3 Le déroulement de la mission

Echelle Pôle



Echelle EPCI

Avec l'appui du pôle, les EPCIs ont informé leurs administrés du lancement de la démarche dès novembre 2017, avec plusieurs articles sur les sites internet notamment. Une première délibération avait été prise par l'ensemble des 5 EPCI en mai 2017 (annexe n°2). Elle visait à confier au Pôle la coordination et l'organisation de l'élaboration d'un PCAET / EPCI et de répondre à un appel à projet ADEME permettant de financer une partie des travaux inhérents à ces démarches.

Courant octobre/novembre 2017, toutes les communautés de communes ont délibéré officiellement sur la prescription de l'élaboration du PCAET, dans le cadre d'une démarche mutualisée, et sur les moyens de pilotage et de concertation (délibération en annexe n°3).

La mission a été jalonnée de nombreuses réunions de travail et/ou de mise en débat dans chaque EPCI.

Elles ont été entrecoupées de 2 ateliers territoriaux qui ont été des séquences fortes de partage et de mise en débat de la stratégie, des objectifs, des actions.

Une visite de Gaianéo, GAEC qui a mis en place une unité de méthanisation, a également été organisée en début de mission à destination d'un groupe d'agriculteurs du territoire.

Chaque projet de PCAET a été présenté dans les conseils communautaires des EPCI en novembre 2018.

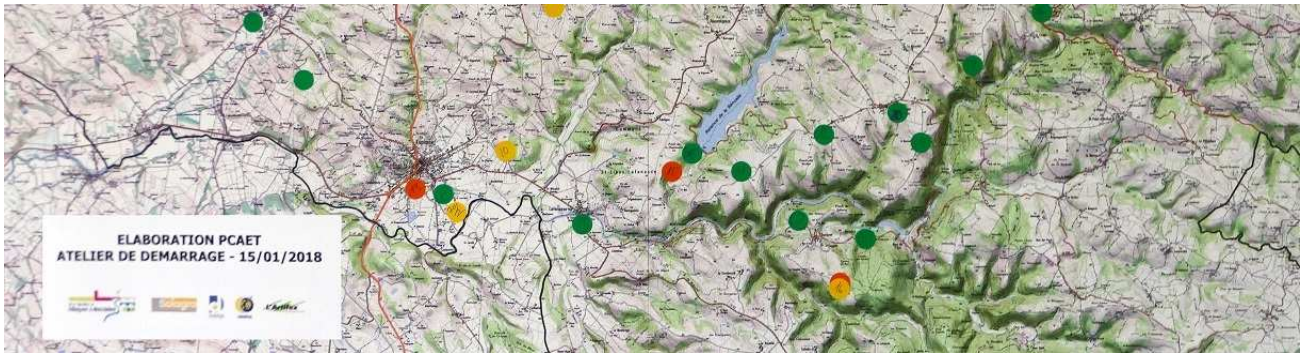
La phase de consultation du public, initialement prévue en novembre 2018, a été reportée au début de l'année 2019.

Un évènement public de présentation du projet de PCAET est par ailleurs programmé au premier trimestre 2019 pour annoncer la séquence de consultation du public.

La délibération d'approbation du PCAET n'interviendra qu'après l'avis du préfet de Région et de la Présidente de la Région, conformément à la procédure rappelée ci-après.

Le tableau de bord de suivi de l'élaboration des PCAET est joint en annexe n° 1 de ce rapport

3.2 Les différentes étapes et temps de concertation



3.2.1 Les ateliers de démarrage

Une réunion de mobilisation a été organisée dans chaque EPCI afin de présenter les missions, et de prendre « connaissance » du territoire.

Chaque EPCI était libre de décider du périmètre de la mobilisation, et d'ouvrir les échanges aux habitants.

Globalement, les EPCI ont donné la priorité à leurs élus et techniciens dans cette première étape de mobilisation.

Un travail cartographique a été réalisé à cette occasion avec les participants afin de permettre de localiser :

- les sites de productions d'énergies renouvelables connus,
- Les éventuels projets en réflexion
- les démarches et initiatives d'acteurs du territoire en faveur de la transition énergétique
- les équipements et établissements clés pour le PCAET (établissement énergivore, exploitations agricoles impliquées...)

Les ateliers de démarrage se sont déroulés le :

- 22/01/2018 sur 4C – une trentaine de participants aux côtés des élus et techniciens ;
- 15/01/2018 sur 3CT – une vingtaine d'élus plus des techniciens ;
- 25/01/2018 sur 3CS – une quinzaine d'élus plus des élus références et techniciens ;
- 20/02/2018 sur CCMAV – les élus de la commission développement durable et les techniciens ;
- 22/01/2018 sur Val 81 – 6 élus et techniciens.

3.2.2 Les ateliers de restitution des diagnostics dans les EPCI

Une réunion de restitution des diagnostics a été organisée dans chaque EPCI.

Comme pour les ateliers de démarrage, les élus et les techniciens des EPCI ont constitué le vivier des participants, exceptée pour 4C qui a fait le choix d'ouvrir cette réunion aux habitants, associations, ...

Le calendrier de ses restitutions a été le suivant :

- 5/04/18 sur 4C : une trentaine de personnes aux côtés des élus et techniciens,
- 3/04/18 sur 3CT : 10 élus plus le directeur des services,
- 10/04/18 sur 3CS : 17 élus, plus des techniciens,
- 10/04/18 : sur CCMAV : 18 élus plus des techniciens,
- 10/04/18 sur Val 81 : 16 élus principalement.

3.2.3 L'atelier stratégique territorial TEPOS



Afin de permettre un premier échange sur les premiers résultats des diagnostics PCAET, le pôle territorial a décidé d'organiser le 26/04/2018, une rencontre d'une journée dédiée aux PCAET. L'ensemble des acteurs du territoire et partenaires du Pôle territorial ont été invités à participer à cette rencontre.

A delà de la restitution des résultats des diagnostics, cette rencontre visaient la réalisation d'un travail collectif. Aussi deux ateliers en petits groupes ont permis :

- de débattre sur les orientations stratégiques des PCAET et définir les conditions de leur réussite,
- de définir un scénario de transition énergétique d'ici à 2050 de type TEPOS.

De plus, à cette occasion, les membres du conseil de développement impliqués dans les écoutes citoyennes, ont restitué leurs écoutes et analyses.

Cette rencontre a réuni plus d'une centaine de participants (liste des participants en annexe n°2), comprenant des élus et techniciens de toutes les EPCI ainsi qu'une large palette de participants de tous horizons (institutions, agences, opérateurs de l'énergie, associations, entreprises, organisations consulaires, agriculteurs...).

3.2.3.1 Les conditions de la réussite



L'objectif de ces ateliers était de proposer aux participants un échange en petit groupes sur :

- la gouvernance des PCAET,
- la communication,
- la typologie des projets à développer de manière préférentielle.

Ces échanges ont posé quelques principes présentés ici de manière très synthétique. Ils ont été rediscutés lors du second atelier territorial.

Gouvernance :

La dimension territoriale du projet et la période longue dans laquelle il s'inscrit nécessitent de réfléchir à une gouvernance la plus ouverte possible, une « gouvernance participative ». Cette gouvernance doit permettre, outre le suivi du projet, de donner envie de s'impliquer, et de mieux faire travailler ensemble toutes les parties prenantes.

Chacun doit disposer des connaissances nécessaires pour faire les bons choix pour l'intérêt général. Le manque d'une culture de partenariat et de collaboration peut constituer un frein important.

Aussi, la formation et la sensibilisation sont des leviers essentiels à mobiliser pour permettre une bonne gouvernance des PCAETs.

Communication :

Les participants ont insisté sur la nécessité de faire adhérer les habitants et les acteurs du territoire en vulgarisant et en adaptant le vocabulaire et les discours.

La communication doit permettre de rendre accessible les principes et enjeux qui découlent de ces projets de PCAET mais également de les positiver en rendant visibles les initiatives locales.

L'exercice a montré que certaines structures et dispositifs (l'Espace Info-Énergie 81, la plateforme REHAB, ...) souffraient d'un manque de visibilité.

Les échanges ont également abordé la question, sans la trancher, de la posture à adopter : faut-il faire peur pour inciter à agir ou passer par la valorisation des « bons projets » : Comment engager ceux qui ne sont pas convaincus ?

Des propositions concrètes ont été faites :

- Organiser des réunions publiques.
- Utiliser les réseaux des écoles, médiathèques, marché pour véhiculer cette communication.
- Utiliser les réseaux locaux de type : centre sociaux, coopératives agricoles, associations.
- Utiliser les bulletins communaux et intercommunaux.
- Favoriser les échanges entre les habitants et les initiatives locales.
- Mobiliser les enfants car ils peuvent faire bouger les parents.
- Échanger avec les autres territoires : « il faut aussi aller voir ailleurs », et créer du lien entre toutes les initiatives, « faire territoire ».
- Communiquer sur les contre-exemples et contre références.

Nature des projets à accompagner :

Pour les participants, il est très important d'accorder une grande place aux démarches citoyennes et de ne pas se reposer que sur les gros projets de développeur. Les collectivités et habitants doivent pouvoir être associés. Il faut veiller à ce que des projets vertueux pour le climat ou l'énergie ne viennent pas compromettre d'autres attentes et enjeux environnementaux (biodiversité) ou sociaux. Il est important de s'adapter à ces enjeux et non de les contraindre. Est-il possible d'imaginer un label pour les projets « vertueux » ?

Pour le monde agricole, l'empreinte climatique globale des projets, les impacts CO₂ « imports/exports » mériteraient d'être prise en compte.

Le projet doit par ailleurs intégrer les dimensions « alimentation locale » et les emplois qu'il est possible de créer localement, et inversement de détruire.

Il est important de bien identifier les ressources locales pouvant servir de levier pour cette transition : forêts, potentiel hydraulique, solaire.

Il y a également une dimension qui ne doit pas être sous-estimée, c'est la mise en valeur du patrimoine constitué par les anciens moulins.

Des propositions concrètes ont été faites :

- Soutenir les démarches citoyennes.
- Mettre à disposition de l'accompagnement-projet pour aider les porteurs de projets à concrétiser leurs projets, démêler les démarches, administratives, juridiques, ...
- Mobiliser les leviers qu'offrent les projets alimentaires territoriaux, tout en gardant à l'esprit qu'il n'est pas possible de tout résoudre en même temps.
- Accueillir l'innovation, l'expérimentation (y compris en étant prêts à ne pas réussir), sans oublier de bien valoriser l'existant (cf. « Communication).

3.2.3.2 L'atelier TEPOS : des objectifs construits collectivement

L'objectif de la seconde séquence TEPOS était de construire « en jouant aux cartes » un mix



énergétique (sobriété, efficacité, énergies renouvelables) permettant d'atteindre les objectifs de lutte contre le changement climatique liés à l'énergie, en adéquation avec les ressources du territoire, et les objectifs nationaux et régionaux, dans une vision d'ensemble.

Pour ce faire, le dispositif Destination TEPOS a été utilisé comme support d'animation.

Conçu comme un support pédagogique de débat et d'appropriation des enjeux, Destination TEPOS est construit autour de familles d'actions qui recouvrent les filières matures, majeures en matière de maîtrise des consommations d'énergie (MDE) et de production d'énergie renouvelable (ENR).

Un scénario martyr a été construit avec les hypothèses et les ratios de mobilisation définis au plan national (par l'ADEME et/ou le scénario négaWatt, pour les économies d'énergie et l'efficacité énergétique et les potentiels de mobilisation des différentes énergies renouvelables (**Voir dans le rapport de diagnostic la méthode d'évaluation des différents potentiels**)).

Chaque action (ou famille d'action) en maîtrise de l'énergie (MDE) ou énergie renouvelable (ENR) est décrite et convertie en carte à « Jouer ».

Chaque carte représente la même quantité d'énergie économisée ou produite (20 GWh) ce qui ici, correspond à la consommation annuelle de 1000 habitants du pôle.

Ce parti pris permet aux participants de faire des comparaisons et de se familiariser avec les « chiffres » de l'énergie.

Ainsi, 4 000 voitures qui consomment 3 litres au 100 km sont équivalentes en gain énergétique à la rénovation de 1 800 maisons au niveau BBC.

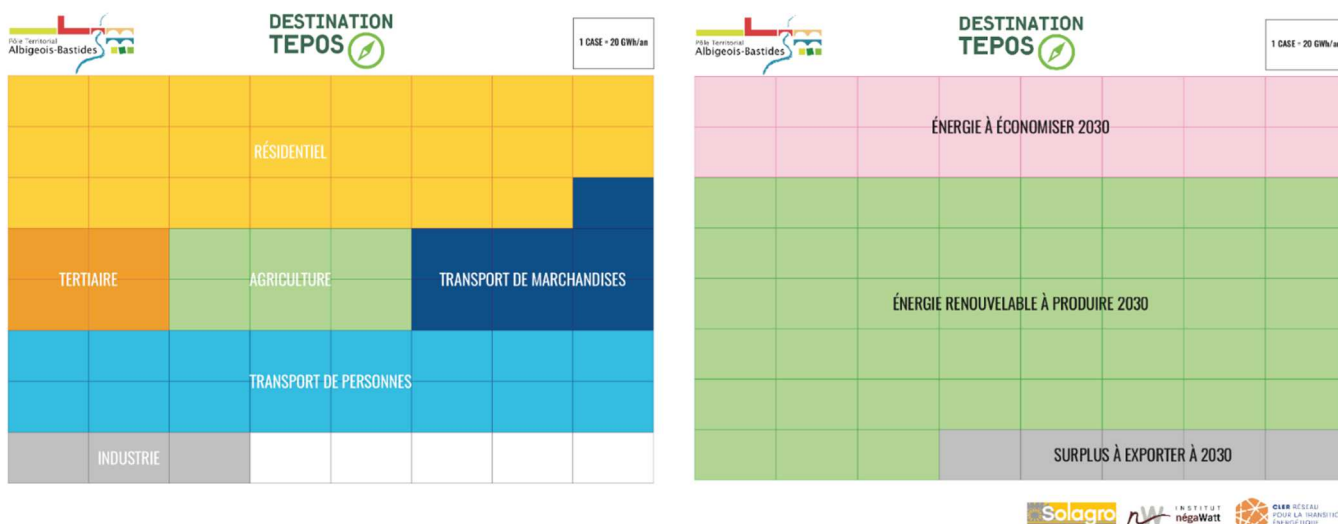
Les cartes couvrent toutes les domaines :

- Pour la maîtrise de l'énergie : résidentiel, tertiaire, transport, industrie, agriculture...
- Pour la production d'énergies renouvelables : Biomasse ligneuse, Biogaz, Solaire, Éolien, Hydroélectricité, Géothermie...

Le nombre de cartes disponibles correspond aux potentiels maximums du territoire.

6 groupes (de A à F) ont été constitués, en essayant de veiller à la bonne répartition des participants (mix géographiques, catégories socio-professionnels, ...).

Chaque groupe dispose d'un damier qui représente :



Au recto : la consommation actuelle d'énergie finale du pôle

Au verso :

- Les économies d'énergie à réaliser d'ici à 2030 par secteur.
- L'objectif d'énergie à produire par les énergies renouvelables.
- Le surplus qu'il est possible d'exporter.

Les 6 groupes avaient à leur disposition :

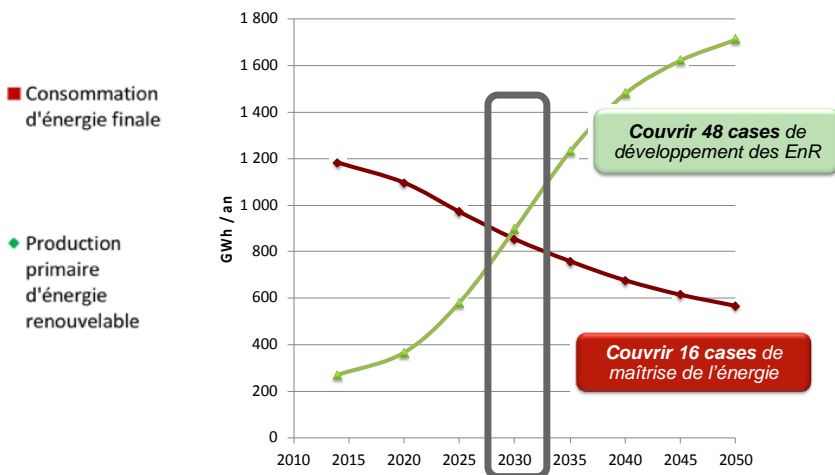
- un panel de cartes de 23 actions par grand secteur ;
- des cartes hors quotas « exportation de bois énergie » compte tenu de l'abondance de cette ressource sur le territoire ;
- des fiches pédagogiques descriptives de chacune des actions (hypothèses, sources).

Comme le vivier de cartes remis à chaque groupe représente les ressources maximales mobilisables d'ici à 2050, il y a plus de cartes que de cartes à poser d'ici à 2030. Il peut donc y avoir des mix proposés différents d'un groupe à l'autre. Cela peut faire émerger les consensus ou les points de désaccords...

Certaines cartes sont des cartes « nationales », qui expriment les progrès à venir dans certains domaines du fait des progrès technologiques ou des évolutions réglementaires : réduction de la consommation unitaire des véhicules, impact sur le territoire du développement du transport non « routier » de marchandises, etc.

Le dispositif comporte également des cartes hors quotas qui concerne « l'exportation de bois énergie » hors du territoire, compte tenu de l'abondance de cette ressource.

La consigne du jeu :



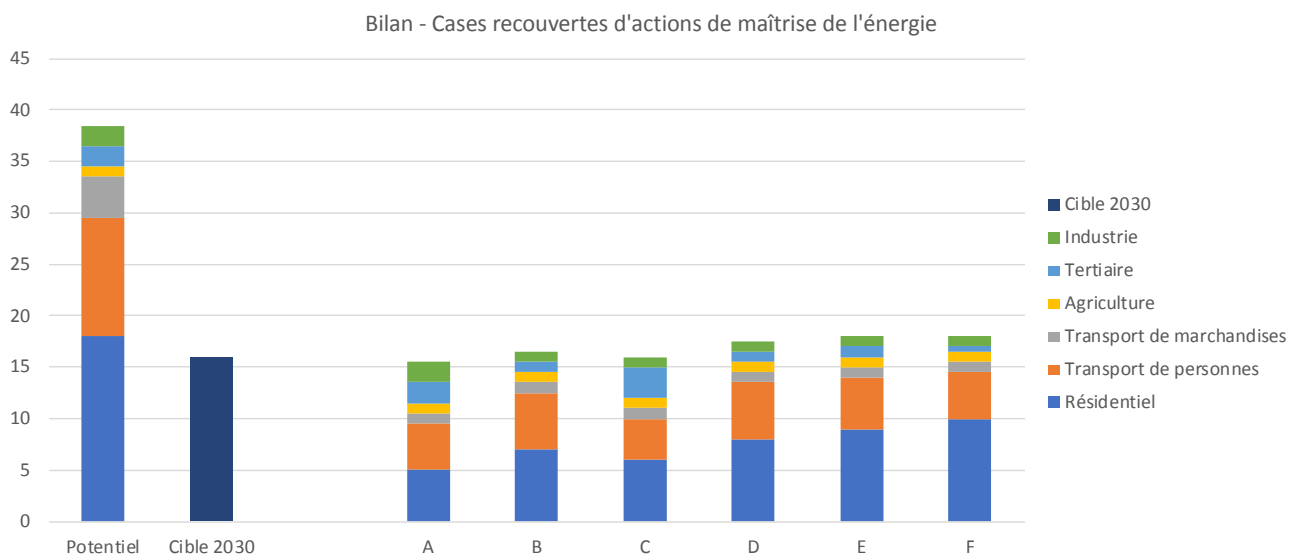
Sur le territoire de l'Albigeois et des Bastides, être trajectoire à énergie positive revenait à choisir 48 cartes « Énergies renouvelables » dans le vivier des cartes « Énergies renouvelables » et 16 cartes « Maîtrise de l'énergie » dans le vivier des cartes correspondant.

Quelques exemples de cartes :

<p>BOIS ÉNERGIE Exportation de bois : 6000 tonnes de bois</p>	<p>RÉSIDENTIEL Rénover 1800 maisons au niveau basse consommation</p>	<p>BOIS ÉNERGIE Production bois énergie en chauffage automatique existante</p>
<p>PHOTOVOLTAÏQUE 3 200 maisons ou 190 bâtiments</p>	<p>TRANSPORT DE PERSONNES 4000 voitures à 3 l/100 km ou électriques</p>	<p>TRANSPORT DE PERSONNES 6 % des déplacements évités par des politiques d'urbanisme</p>

Les objectifs proposés par les participants :

Maîtrise de l'énergie :



L'ensemble des groupes a atteint la cible : ils ont tous mobilisé du potentiel dans chacun des secteurs pour atteindre la cible proposée, non sans être étonnés, ou déroutés par l'ampleur des efforts à faire dans tous les domaines.

5 groupes sur 6 vont même un peu au-delà (20 à 40 GWh) de la proposition cible (16 cartes, 320 GWh) de réduction des consommations d'énergie.

On note des variations assez significatives sur les secteurs clés de réduction que sont les transports et la rénovation du parc de logement.

Compte tenu des spécificités du territoire, la rénovation du bâti semble moins sujette à contraintes que le transport des habitants...

De nombreux échanges ont eu lieu sur les conditions de massification de la rénovation, compte tenu de l'ambition proposée.

D'une manière générale, cette séquence sur la maîtrise de la demande et des consommations en énergie a joué son rôle pédagogique : elle a permis aux participants d'avoir une idée des efforts à accomplir et du rythme à suivre, qui sont très importants.

Énergies renouvelables :

Globalement, tous les groupes choisissent de développer massivement les énergies renouvelables, mais peinent à atteindre l'objectif proposé de recouvrir 48 cases.

Les deux filières jugées prioritaires sont le bois énergie (domestique, et collectif) et le solaire photovoltaïque, en cohérence avec l'importance du potentiel pour ces deux filières sur le territoire. Tous les groupes mobilisent fortement la carte « exportation de bois énergie du territoire » pour atteindre l'objectif, ce qui est cohérent, dans la mesure où le potentiel de création de chaufferies et de réseaux de chaleur est assez contraint (faible densité de l'habitat, peu de projets d'urbanisation).

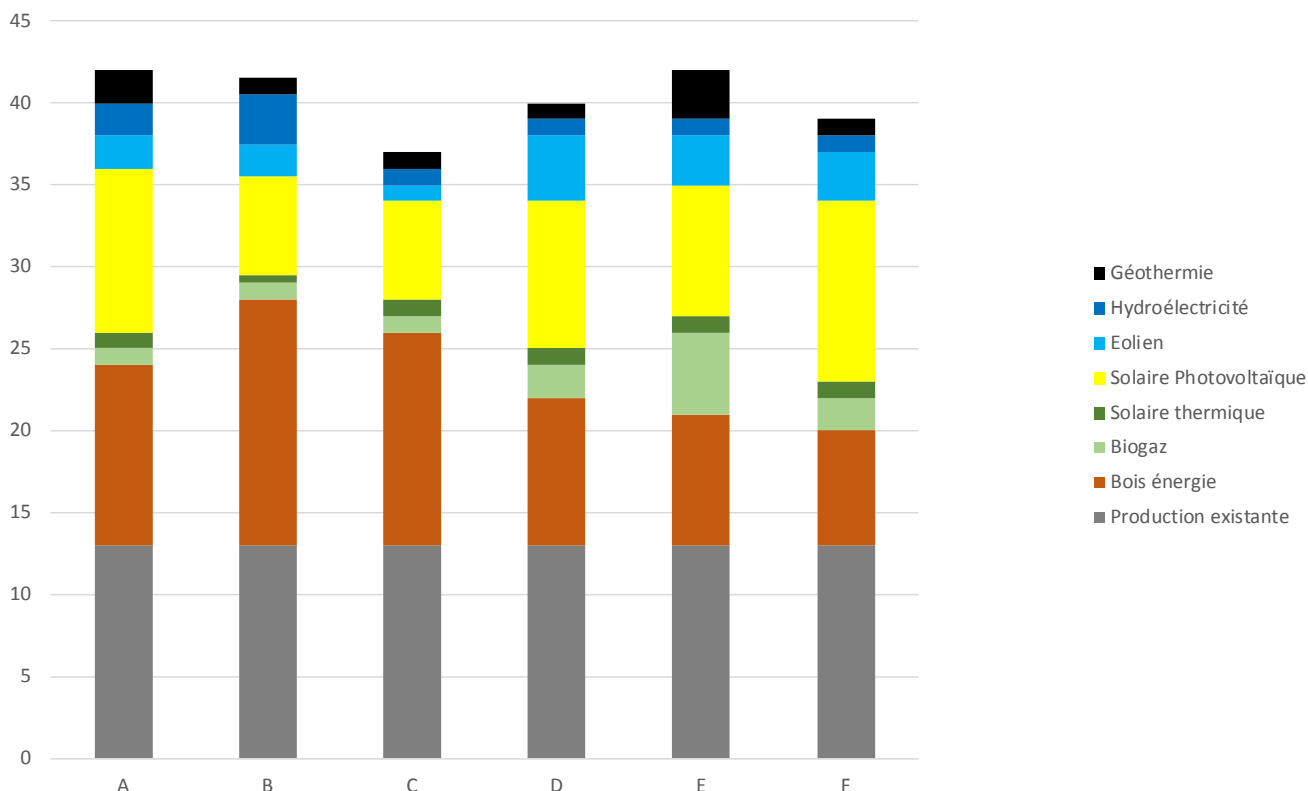
Sans cette carte, le potentiel de production proposé est inférieur aux attendus. Pour certains participants, une vigilance sur le mode de gestion de la forêt est clairement demandée.

Les échanges à l'intérieur des groupes et entre les groupes ont souligné les grandes différences d'appréciation sur les différentes énergies renouvelables.

Le photovoltaïque bénéficie d'un accueil favorable plus unanime que les autres énergies renouvelables électriques, qui suscitent des avis plus tranchés, en premier lieu l'éolien, en second lieu l'hydraulique.

La méthanisation semble avoir été choisie un peu par nécessité, mais ce n'est pas une filière jugée à ce jour prometteuse, malgré un gisement actuel et futur important.

Bilan - cases recouvertes par le développement des énergies renouvelables



Le mix énergétique proposé dans le PCAET est la moyenne des 6 mix énergétiques construits en atelier.

C'est sur la base de ses propositions (qui seront affinées à la marge) que seront construites les trajectoires TEPOS du pôle et de 3CS.

3.2.4 L'atelier Plan d'actions territorial

Un nouvel atelier « territorial » a été organisé le 11 juillet 2018 pour échanger sur une proposition d'architecture de plans d'actions et de définir :

- des actions ou des pistes d'actions de dimension territoriale ;
- des actions d'organisation de mise en réseau des EPCI et de mutualisation.

Une quarantaine d'acteurs, partenaires, d'élus ou techniciens ont participé à cet atelier (cf annexe n°2)

Les conditions de la réussite, approchées en atelier territorial stratégie, ont été complétées, amendées.

En matière de gouvernance :

Il a été proposé d'ouvrir le conseil de développement du Pôle aux « écoutants » (Cf. opération des écoutes citoyennes mise en œuvre parallèlement à l'élaboration du PCAET).

La nécessité de mettre en place une gouvernance plan énergie climat à l'échelle des EPCIS a été soulignée, les EPCI sont en effet les chefs de file et les coordonnatrices des plans énergie climat territoriaux.

En matière de communication :

Faut-il faire une communication « institutionnelle » sur le PCAET ? Faut-il plutôt parler du PCAET au travers des projets ou des porteurs de projets ? Construire des « récits », favoriser les témoignages ? Les avis sont partagés.

Il a été acté qu'il était prioritaire d'engager une réflexion collective et dans les EPCI, sur le fond et sur les outils à concevoir, et éventuellement « mutualiser ». Autrement dit, de définir une stratégie et un plan d'action spécifique, après un bilan.

Précisons que la rédaction d'une synthèse est prévue, une fois les PCAETs approuvés dans les collectivités.

3.2.5 Les réunions « stratégie » et « plans d'actions » dans les EPCI

Deux séries de réunions ont été organisées, la première en juillet et la seconde en septembre dans chaque EPCI.

Les objectifs étaient de partager à l'échelon local :

- la stratégie,
- le scénario moyen proposé,
- les enjeux et identifier les actions prioritaires à engager dans chaque EPCI à la fois dans le périmètre territorial et dans le périmètre « Patrimoine et services ».

Les actions internes sont en partie issues d'une analyse des BEGES (bilans d'émissions de gaz à effet de serre de chaque EPCI dans l'exercice de leurs compétences) ainsi que des retours d'expériences déployées dans les actions menées jusqu'ici par le pôle.

Le planning a été le suivant :

	Réunion stratégie	Réunion Plan d'actions interne
4C	02/07/2018 Les Cabannes 17 participants	17/09/2018 Les Cabanes 6 participants
3CS	03/07/2018 Carmaux 8 participants dont DDT	19/09/2018 Carmaux 7-8 participants
VAL 81	03/07/2018 CC Val 81 - Valence	21/09/2018 Alban 5 participants
CCMAV	04/07/2018 Alban	12/09/2018 Valence d'A. 5 participants
3CT	Pas de disponibilité Envoi d'une présentation de synthèse	20/09/2018 Réalmont 8 participants

3.2.6 Mise en ligne d'un formulaire de concertation commun sur le site du Pôle Territorial

En commun en accord, les 5 EPCI du pôle ont décidé de solliciter leurs habitants à participer à l'élaboration de leur plans climat en renseignant un formulaire en ligne accessible depuis les sites internet des EPCI et du Pôle.

Ce formulaire avait été mis en ligne à deux reprises :

- une première fois entre janvier 2018 et août 2018 ; Une information très large a été assurée par le Pôle qui a fait une information par l'intermédiaire de sa newsletter ;
- une deuxième fois depuis le 10/12/2018 jusqu'à ce jour. Cette deuxième période fait suite à une publicité préalable mise en place par les intercommunalités par l'intermédiaire d'un affichage en communauté de communes et sur les sites internet le 21/11/2018.

A ce jour, seule la première période de mise en ligne du formulaire de concertation a sollicité des participations, au nombre de 2.

PARTICIPATION AU FORMULAIRE DE CONCERTATION

Pouvez-vous nous donner votre avis, votre perception, votre ressenti sur cet objectif d'autonomie énergétique souhaité sur le territoire Albigeois-Bastides ?

2 réponses

Réponse 1 :

« C'est l'avenir ! Cependant celui-ci dépendra de la notion même d'autonomie énergétique, de son organisation, de sa fonctionnalité, de sa citoyenneté, l'exemple de la ville de Carmaux est urbain et citoyen. Par contre, des champs de panneaux photovoltaïques sur des terres arables sont absurdes et arbitraires. »

Réponse 2 :

« Pas d'information sur le sujet qui m'intéresse : L'autonomie énergétique individuelle... »

Que pensez-vous de la situation actuelle au regard de l'énergie et du climat ? Quels sont les enjeux pour notre territoire ? Quels sont les enjeux pour vous même et votre cercle de vie proche ?

2 réponses

Réponse 1 :

« 1) L'énergie : La dépendance énergétique influence les économies et les oriente en des schémas monopolistiques à dessein... Se sortir de la dépendance énergétique, correspond à sortir de la dictature des Marchés financiers qui spéculent âprement sur le prix des énergies au mépris des innovations qui permettraient aux populations du globe de ne plus être dépendante en terme de fourniture d'énergie.

2) Le Climat : Le début de l'ère industrielle a constitué les premières pollutions massives de l'atmosphère, et celles-ci perdurent encore aujourd'hui malgré moult réglementations, pour cause de dérogations à cette fameuse dépendance énergétique, qui n'est que technologique si nous y regardons de plus près.

B) Les enjeux du territoire sont assez simples, subvenir aux besoins énergétiques en portant d'abord sur les économies réelles et sérieuses qui sont réalisables via l'isolation, ainsi que sur la consommation des bâtiments (paramètres de chauffe, d'éclairage, régulation et puissance des matériels en fonctionnement). Egalement, en développant les initiatives Citoyennes qui consistent en ce que chacun prenne conscience et responsabilité de sa pierre à l'édifice, afin d'éviter les excès et les erreurs. Dans le Tarn, l'ensoleillement est généralement très bon de Mars à Octobre, ce qui induit un avenir Solaire dans de nombreux domaines, pour exemple : une conserverie peut aisément fonctionner avec l'énergie Solaire au printemps, en été et une partie de l'automne, en hiver il faut passer à une autre énergie qui peut-être le Bois, nonobstant le fait que la chaleur résiduelle ou en surplus peut chauffer de l'eau... Le solaire thermique c'est aussi un potentiel de production de vapeur surchauffée, des turbines, de l'électricité et de l'eau chaude, il y a un facteur dimension thermique et rentabilité, mais celle-ci ne nécessite pas d'immenses installations centralisées, bien au contraire, mais ne fonctionnant que huit mois dans l'année (deux tiers du temps), ce qui est déjà plus que le quart temps des grandes éoliennes... Pour finir avec le volet énergie, en ne citant que les principales énergies renouvelables dans le temps, l'éolien à toute sa place dans le Tarn, mais pas de la façon industrielle systématique imposée, nous replongeant dans cette dépendance énergétique savamment entretenue par ceux qui y trouvent profit en toute avanie. Le petit et moyen Eolien existent et ne sont pas valorisés à leurs justes mesures, sous-développés sciemment, alors que l'école des Mines d'Albi pourrait s'orienter en ces pôles d'avenir afin d'équiper les faitages

de toitures d'éoliennes adaptées ou de concentrateurs solaires à production de vapeur à destination de petites collectivités et entreprises. Si possible aisés de fabrication, d'installation et d'entretien sans avoir besoin de recourir inévitablement en une des industries du monopôle qui ne souhaitent pas les voir se développer.

C) L'enjeu personnel ou familial est d'importance, si chaque foyer devient producteur et consommateur, la notion d'équilibre revient à diminuer le budget énergie, à l'annihiler, voire à en tirer substances, tout en l'incluant dans une démarche citoyenne, double facteur de relance économique, non pour une croissance infinie des profits, mais bien pour l'avenir des "petits". »

Réponse 2 :

« En ce qui me concerne, je souhaiterais que l'on s'intéresse à un projet coopératif pour le conseil, l'installation, l'achat de technologies de type solaire photo-voltaïque et autres pour équiper sa maison individuelle, afin de sécuriser les investissements des particuliers et d'en négocier les prix, à travers la mutualisation et le choix de partenaires sérieux ! »

A quoi devrait ressembler votre territoire dans son future au regard de l'énergie et du climat ? (vous pouvez donner des exemples, des illustrations...)

2 réponses

Réponse 1 :

« Eolienne de faitage sur toutes les maisons exposées aux Vents, concentrateurs, cuiseurs et fours solaires pour les activités énergivores, bois énergie pour les collectivités rurales, avec en appoint, bien obligé et aussi bien utile, des turbines à gaz ou chaudières fuel (capables de fonctionner avec des huiles végétales usagées, aujourd'hui, les huiles des "friteries" ne sont pas valorisées dans le Tarn, ça voyage jusqu'à Toulouse puis encore plus loin, ce qui est absurde économiquement, énergétiquement et environnementalement puisque ce sont des camions qui les transportent au-delà du Tarn) »

Réponse 2 :

« Autonomie des maisons individuelles dans la production d'énergie renouvelable. »

Que pouvons-nous faire ensemble sur le territoire ? Quelles sont les actions collectives ou individuelles envisageables ? Comment pourriez-vous participer ? Connaissez-vous des initiatives qui vous paraîtraient utiles, possibles à prendre ?

2 réponses

Réponse 1 :

« La Ville de Carmaux est sur les bons rails, grâce aux Certificats d'Economie d'Energie, à la volonté citoyenne et à sa dimension humaine, donc de proximité. Il y a aussi les éco-villages et pour le traitement de l'eau, les filtres plantés qui sur un hectare traitent les eaux de 3 000 équivalents habitants, plus besoin de bétonner la Terre pour filtrer les eaux usées, la Nature sait très bien le faire, encore une porte de sortie à la dépendance énergétique et au tout béton qui n'est pas une solution... »

Réponse 2 :

« Réunions d'information par des spécialistes indépendants sur l'autonomie énergétique, puis par des fournisseurs triés sur le volet sur les équipements, (entretien, coûts, contraintes, etc...) des représentants des possibilités d'aides, (subventions, crédit d'impôts, etc...) ».

4. LES ORIENTATIONS ET ENJEUX STRATÉGIQUES

4.1 En synthèse

4.1.1 Rappel des objectifs stratégiques nationaux

Le 6 juillet 2017, le Ministre de la transition écologique et solidaire a présenté un **nouveau Plan Climat** qui fixe un objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050.

Le Plan vise à renforcer l'action climat de la France pour accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Pour l'heure, la loi n°2015-992 du 17 août 2015 sur la transition énergétique (LTE) fixe les objectifs chiffrés en matière de climat-énergie, qui sont :

- De réduire les émissions de GES de 40% d'ici 2030 (base 1990) et de diviser par 4 les émissions de GES d'ici 2050 (base 1990) (le "facteur 4") ;
- De réduire la consommation d'énergie finale de 50% en 2050 par rapport à l'année de référence 2012, en visant un objectif intermédiaire de 20% en 2030 ;
- De réduire la consommation d'énergie primaire des énergies fossiles de 30% en 2030 par rapport à l'année de référence 2012 ;
- De porter la part des énergies renouvelables à 32% dans la consommation finale brute d'énergie d'ici 2030. A cet horizon, pour atteindre cet objectif, la part des énergies renouvelables doit être de 40% dans la production d'électricité, de 38% dans la consommation finale de chaleur, de 15% dans la consommation finale de carburant et de 10% dans la consommation de gaz ;

Il apparait important également de prendre en compte des objectifs plus généraux, tels que :

- De renforcer le stockage de carbone notamment par les productions bio-sourcées à usages autres qu'alimentaires
- Veiller à l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- S'adapter au changement climatique et réduire nos vulnérabilités
- Réduire les pollutions atmosphériques et les concentrations par secteur d'activité

4.1.2 Analyse des forces et faiblesses du territoire

D'où part le territoire, quels sont les enseignements des diagnostics, les questionnements soulevés lors des différents temps de concertation ?

Quels sont les atouts et les forces du territoire tels qu'ils sont ressortis ou qu'ils ont pu être appréhendés dans les phases d'élaboration des PCAET ?

- Un niveau de **consommation d'énergie comparable à ce que l'on observe en moyenne en Occitanie**, caractéristique des territoires ruraux avec une prédominance du résidentiel et des transports ;
- Un taux d'autonomie énergétique qui confirme que **le territoire ne part pas de rien** : 23 % pour le pôle, et de 17 % sur 3CS ;
- Une **qualité de l'air satisfaisante**, même si quelques dépassements ponctuels (mesurés sur les stations d'Albi et Castres) ont été enregistrés pour les particules en suspension et pour l'ozone ;
- Des **territoires qui stockent** chaque année plus de carbone qu'ils n'en déstockent, qui plus est, avec des projets SCOT qui prévoient de réduire par 2 le rythme d'artificialisation et de consommation foncière. Sur 3CS, ce rythme passerait d'une consommation estimée aujourd'hui à 27,6 ha/an à 12,4 ha/an pour les prochaines années ;

- Une **qualité de l'environnement et du cadre de vie** reconnus par les habitants et mis en avant lors des écoutes citoyennes ;
- Des communes et communautés de communes engagées dans des démarches d'**exemplarité** interne ;
- **Des opérations d'amélioration de l'habitat**, notamment sur le Carmausin Ségala, ainsi que sur la Vallée du Tarn et les Monts d'Albigeois qui ont permis (entre autres) de lutter contre l'habitat indigne et les passoires énergétiques ;
- **Une plateforme de la rénovation** qui anime, conseille et accompagne tous les habitants du territoire dans leur projet de rénovation ;
- Des dynamiques et des partenariats autour de **l'alimentation locale intégrés dans les démarches de PCAET**, qui permet de prendre en compte les enjeux climat-énergie de façon plus globale
- Un **capital d'innovation et d'expérimentation**, qui peut s'appuyer sur des acteurs et énergéticiens locaux, proches du territoire fortement impliqués et volontaires dans la transition énergétique
- Un territoire qui a monté ces dernières années en **savoir-faire** sur la plupart des filières, et un réseau d'acteurs (publics et privés) engagés dans le champ de l'énergie. Carmaux, sur la 3CS, a une politique ambitieuse en matière de production d'électricité solaire renouvelable, adossée à sa régie, qui peut servir de référence aux autres collectivités.
- **Des structures de conseils** (CAUE, EIE, ADIL) qui offrent un service de qualité aux communes et aux habitants

Le territoire présente cependant des points de fragilités, qui doivent être pris en compte, traités et suivis ?

- Un profil **d'émissions de gaz à effet de serre dominé par l'agriculture**, caractéristique des territoires d'élevage, mais qui oblige à mettre en place des actions fortes d'atténuation, dans une stratégie de long terme.
- Un **parc de logements très ancien et énergivore**, dont le coût de la rénovation constitue pour de nombreux propriétaires un frein. L'objectif est de le rénover dans sa quasi-totalité d'ici à 2050.
- Une **population vieillissante**, plus vulnérable aux épisodes caniculaires et moins enclin à s'engager dans des projets de rénovation
- Une **précarité énergétique très préoccupante**, plus importante que sur le reste du département du Tarn et de la Région. Elle est estimée à 10 % des ménages sur le Pôle et 9,5% des ménages sur 3CS.
- Une **facture énergétique qui pèse** à 67% sur les ménages
- La **forte dépendance à la voiture** pour les trajets privés et domicile travail et le manque d'alternatives adaptées
- Un **mix de production énergétique déséquilibré** : sur l'ensemble du pôle et sur 3CS, l'électricité renouvelable est plus développée que la chaleur malgré une ressource bois énergie abondante mais difficilement mobilisable.
- Le **non aboutissement de projets de méthanisation agricole** a entaché la confiance dans cette filière, qui bénéficie pourtant au plan national d'une croissance annuelle à deux chiffres, et un potentiel local important.
- Quelques **contre-références** en matière de performances énergétiques constatées sur des constructions récentes.

4.1.3 Analyse des menaces et des opportunités

Les menaces :

- Des **chocs à atténuer et anticiper**. A l'échelle du pôle, le différentiel d'évolution de la facture énergétique entre le tendanciel et un scénario TEPOS est de l'ordre de la centaine de millions d'euros (en défaveur du scénario tendanciel). Dans tous les cas de figures, la facture énergie du territoire va augmenter, il convient de s'y préparer.
- Une **très forte dépendance aux produits pétroliers**, pour les mobilités quotidiennes, et pour l'agriculture.
- **Une vulnérabilité de la production agricole** sous l'effet du climat et sous l'effet d'une évolution de la demande alimentaire des citoyens. Cette évolution, préjudiciable en premier lieu aux agriculteurs, pourrait accélérer la réduction de prairies riches en biodiversité.
- Des **collectivités peu organisées en interne** pour intégrer la lutte contre le changement climatique dans leurs politiques, ou en faire un axe fort reconnu.
- Des **vulnérabilités liées au changement climatique** qui peuvent à tout moment fragiliser les populations, les biens, les activités économiques.

Les opportunités et les leviers :

- Un **niveau d'ambition porté collectivement** et à tous les échelons, par tous (élus, agents, forces vives, habitants) ;
- Un **consensus sur la nécessité et l'urgence d'agir**, dans le respect de certaines valeurs ;
- Des BEGES complémentaires au bilan territorial autour desquels les EPCI peuvent mobiliser les agents dans des actions d'exemplarité ;
- Des **démarches citoyennes** (Coopérative sur 3CS et 4C) en capacité d'essaimer sur le territoire, et un tissu citoyen « proposant » prêt à jouer un rôle dans le projet de transition du territoire (association des Moulins, Écoutes citoyennes...) ;
- Des **ressources renouvelables abondantes et variées** qui permettraient de rééquilibrer le mix énergétique. Le potentiel de développement des énergies renouvelables a été estimé à plus de 10 fois la production énergétique actuelle avec en tête le bois énergie et le solaire photovoltaïque ;
- Un **réseau électrique qui n'est pas encore saturé** à court terme.
- Un **réseau gaz** présent sur 3CS qui permet d'envisager un développement du GNV, et des projets d'injection de biométhane dans le réseau ;
- **Une agriculture très structurante**, sur le plan économique, paysager, et qui joue déjà un rôle majeur dans la production d'énergie (Cf. le nombre de toitures solaires mises en service), et des agriculteurs qui ont commencé à faire évoluer leurs systèmes et leurs pratiques vers l'agroécologie ;
- Un **réseau d'artisans** qui se structure, grâce à la plateforme de rénovation énergétique REHAB animée par le pôle ;
- Des appuis pour agir de manière très opérationnelle, mis en place par le pôle à consolider, compléter, démultiplier, tout en donnant de l'autonomie aux collectivités ;
- Des potentialités **de création d'activités et d'emplois évaluées à plus de 400 ETP** sur le territoire, dont les 2/3 pour la rénovation du patrimoine tertiaire et résidentiel

4.2 Les enjeux et orientations stratégiques

4.2.1 Les enjeux prioritaires pour le territoire

Les éléments du diagnostic, les échanges et rendez-vous organisés sur l'ensemble du territoire, ont, au fur et à mesure de la démarche, permis d'identifier des enjeux prioritaires pour les PCAET, ainsi que des valeurs et conditions de réussite.

Enjeu 1 : La rénovation du parc résidentiel et tertiaire.

L'état de ce parc, son poids dans les consommations totales du territoire, les initiatives en place ou émergentes (SCIC REHAB, poursuite d'OPAH, groupements d'entreprises...) en font un enjeu prioritaire pour ces PCAET. De plus, on peut s'attendre à ce que le contexte Régional (REPOS, AREC, tiers financement...) et National soutiennent encore plus fortement des dispositifs et actions en faveur de cet enjeu.

Cependant, il est impératif de se soucier de la forte précarité énergétique présente sur les territoires et qui risque de s'accroître avec les évolutions des prix de l'énergie projetées dans les prochaines années. Il est important de viser des rénovations plus performantes et adaptées aux caractéristiques du bâti existant. Ces rénovations devront également tenir compte des évolutions du climat, des ressources locales et adapter l'habitat aux situations météorologiques à venir (gestion du confort estival, qualité de l'air intérieur, valorisation de filière locale ...). Les constructions neuves ne sont pas à écarter et la valorisation de filières locales ou les principes de bioclimatisme pour réduire la dépendance de ces nouvelles constructions aux équipements énergétiques, est à rechercher.

Enjeu 2 : Une plus grande sobriété et efficacité énergétique dans les transports

Les transports constituent, avec le résidentiel, le poste le plus consommateur d'énergie du territoire. Les 5 communautés des communes ont réalisé, avec le Pôle, un schéma de mobilité qui identifie une feuille de route précise des actions à mener pour les prochaines années.

Les collectivités sont amenées à jouer un rôle de plus en plus fort dans l'incitation, le développement et la structuration d'alternative au véhicule et au tout pétrole. Elles sont d'ores et déjà fortement impliquées sur le territoire : déploiement des bornes de recharge électrique, développement de pistes cyclables et de liaisons douces, acquisition et mise à disposition de vélo à assistance électrique... et des initiatives nouvelles peuvent être réfléchies et expérimentées.

Comme pour la rénovation du patrimoine, il est important de se soucier de la précarité en termes de mobilité et en cela le schéma prévoit des dispositifs de mobilité solidaire, qu'il faut encourager !

Enjeu 3 : Une activité agricole durable, qui intègre les nouveaux enjeux économiques, climatiques, environnementaux et sociaux.

Les enjeux autour de l'activité agricole du territoire sont multiples et la réussite des plans climat dépend fortement de la réussite de la transition agricole du territoire : diminuer les émissions de gaz à effet de serre, valoriser les ressources énergétiques locales à disposition du secteur agricole (méthanisation, bois énergie, solaire ...), préserver et renforcer le stock de carbone, relocaliser et satisfaire les besoins alimentaires locaux, s'adapter aux évolutions du climat et réduire sa vulnérabilité, permettre le maintien d'exploitations agricoles....

Cet enjeu est d'autant plus important que le pôle porte un projet alimentaire territorial

Enjeu 4 : La mobilisation des collectivités, des acteurs et des habitants du territoire pour multiplier les initiatives locales

L'engagement dans une démarche mutualisée visant à définir pour les 5 EPCI (dont 4 volontaires) un projet de transition énergétique de son territoire avec des objectifs et des actions communs ;

La réalisation des écoutes citoyennes par les membres du conseil du développement ;

L'émergence de projets citoyens tels que la coopération citoyenne du Carmausin – Ségala ou la SCIC REHAB pour la rénovation énergétique performante ;

La présence, aux côtés du Pôle et de ses collectivités, de partenaires prêts à s'engager dans le projet du territoire ;

Constituent autant de facteurs préalables et favorables à la mobilisation de tous les acteurs et de la société civile dans son ensemble. Les Communautés de communes du Pôle doivent jouer pleinement leur rôle de chef de file de la transition énergétique de leur territoire, en montrant l'exemple, en innovant, en s'organisant différemment pour laisser une place aux acteurs dans la gouvernance de ce projet, en soutenant les initiatives locales, en communiquant de façon engageante et compréhensible.

Enjeu 5 : La mobilisation des ressources et potentialités du territoire

Les diagnostics ont mis clairement en évidence les potentiels que présente ce territoire notamment :

- Le potentiel de production photovoltaïque au sol sur d'anciennes friches industrielles. Des acteurs sont prêts à investir et accompagner ses projets comme le SDET, ENE'O/SERC, la SEM Carmausine
- Le potentiel de développement du photovoltaïque en toiture. Deux coopératives citoyennes travaillent au développement de ces projets : Energies citoyennes Carmausin Ségala et ECOT81 ; des collectivités ont mis en place un cadastre solaire (Carmaux, la Cté de communes des Monts d'Albane et Villefrancois) et d'autres se disent prêts à le mettre en place (Cté de communes Centre Tarn) ;
- Le potentiel « méthanisation », avec un gisement agricole important et la présence de réseaux gaz qui doit permettre une valorisation par injection. Cet enjeux est d'autant plus grand que les PCAET peuvent constituer un véritable outil pour déverrouiller certaines situations bloquantes comme la création de station GNV, l'animation auprès d'agriculteurs... ;
- Le bois énergie collectif (réseau de chaleur, chaufferie bois collective...) qui est sous utilisé sur notre territoire, au regard de dynamiques que connaissent des territoires voisins.

Enjeu 6 : Un territoire résilient

La vulnérabilité du territoire au changement climatique est importante....

La Nécessité de s'adapter et de préserver le capital environnemental et paysager....

La forte dépendance énergétique aux produits pétroliers qui engendre que très peu de retombé économique et d'activité locale

Les attentes des habitants (écoutes citoyennes) d'être associés et acteurs du projet de territoire

Les objectifs politiques d'autonomie énergétique du territoire (TEPOS) ou alimentaire..

Les projets de PCAET doivent viser la mise en mouvement, l'équilibre dynamique entre dépendance et autonomie, entre local et global, entre repli et ouverture, entre redondance et efficacité. Plus que jamais, ils doivent articuler les réponses aux problèmes du quotidien avec des stratégies de résilience dans le temps long.

- Prévenir, résorber toutes les précarités : énergie, mobilités, alimentation
- Valoriser les ressources locales, créer de la résilience économique, et de nouvelles activités,
- Préserver le capital « environnemental » et paysager
- Associer les acteurs socio-économiques et les citoyens à la préparation et la mise en œuvre des projets PCAET
- Soutenir l'exemplarité, l'expérimentation, l'innovation
- Privilégier les coopérations et les solutions de mutualisation

4.2.2 Axes stratégiques et objectifs opérationnels

Sur la base des 6 enjeux identifiés ci-avant et sur le souhait des élus de définir un plan d'action volontairement resserré, il a été décidé de construire les projets PCAET autour de 3 axes (orientations) stratégiques fortes :

Axe Stratégique n°1

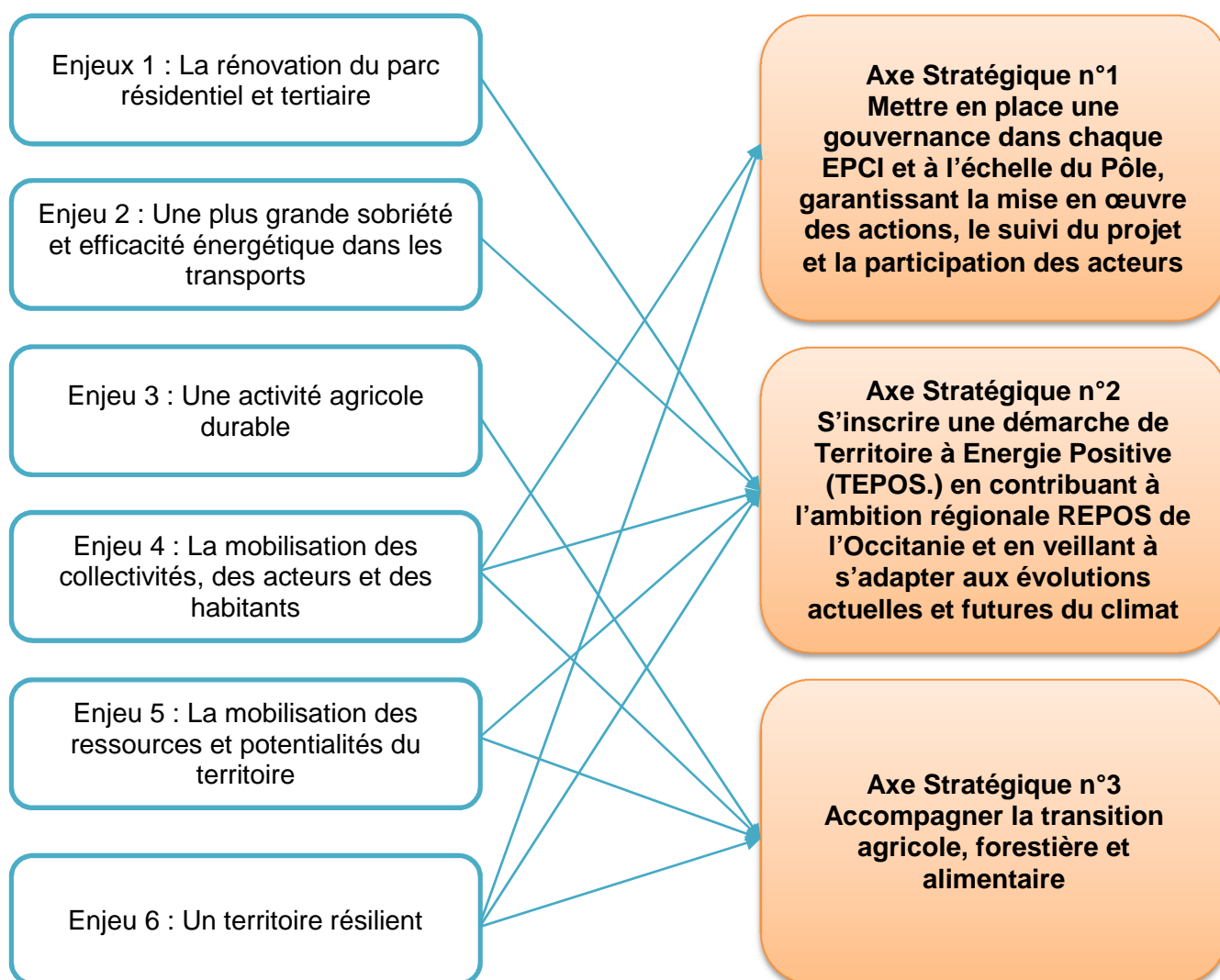
Mettre en place une gouvernance dans chaque EPCI et à l'échelle du Pôle, garantissant la mise en œuvre des actions, le suivi du projet et la participation des acteurs

Axe Stratégique n°2

S'inscrire une démarche de Territoire à Energie Positive (TEPOS.) en contribuant à l'ambition régionale REPOS de l'Occitanie et en veillant à s'adapter aux évolutions actuelles et futures du climat

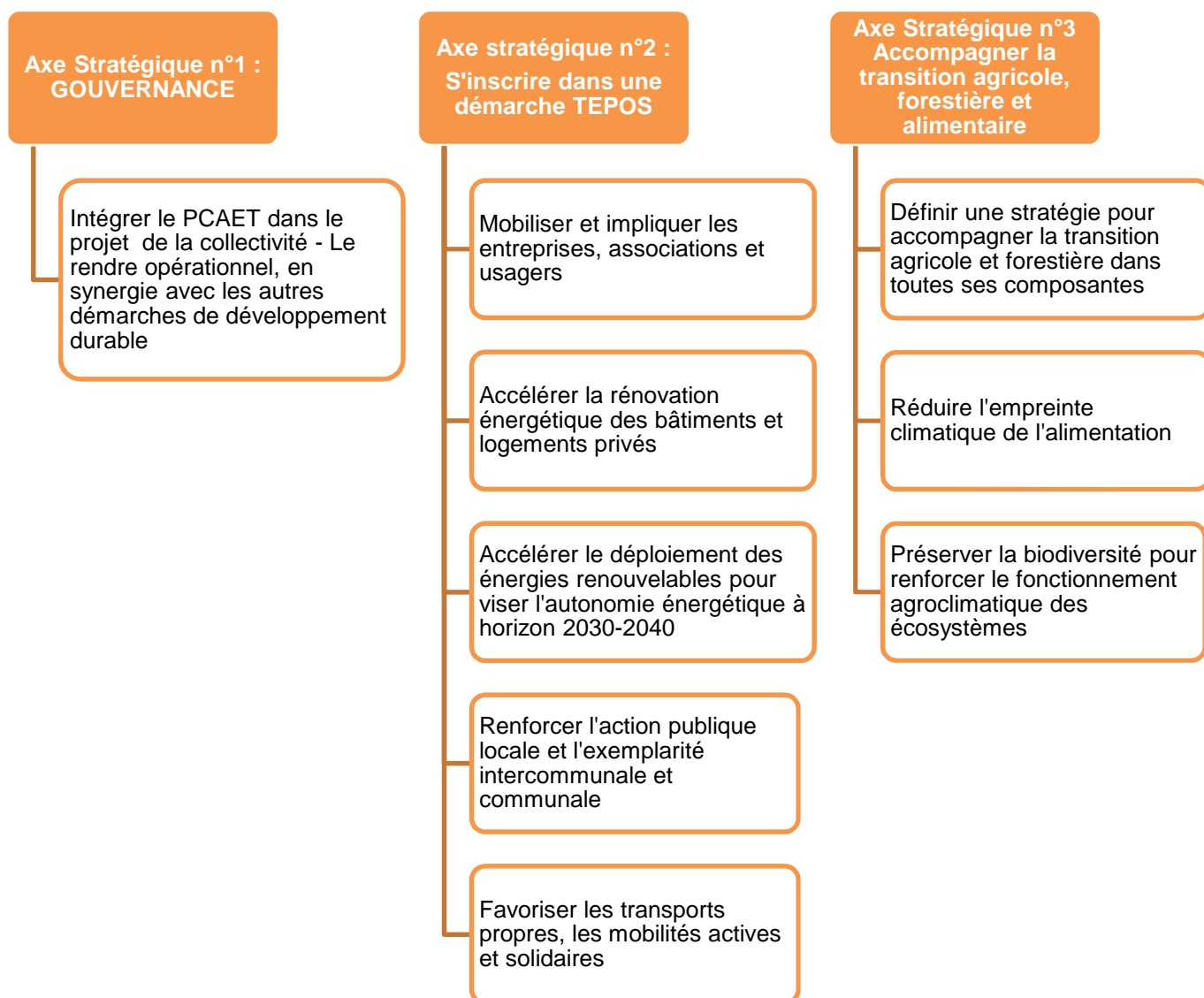
Axe Stratégique n°3

Accompagner la transition agricole, forestière et alimentaire



Ces axes stratégiques ont été présentés au COPIL du 14/06/2018 ainsi qu'à chaque EPCI en réunion interne. Ils ont été validés pour constituer la structure du plan d'actions

Pour chaque axe stratégique, des objectifs opérationnels ont été construits au fil des ateliers, échanges en COTECH, COPILs et rencontres avec les EPCI.



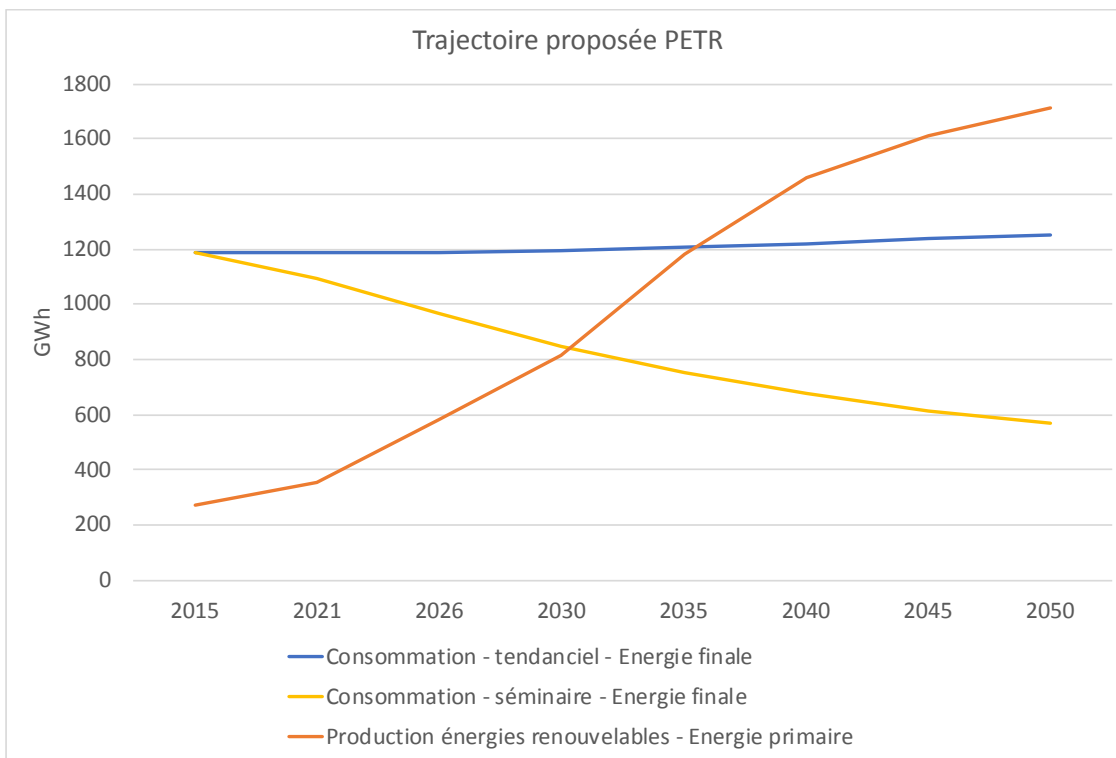
4.3 Quels objectifs chiffrés pour l'axe stratégique n°2 TEPOS à l'échelle du Pôle et du Carmausin Ségala ?

Un scénario « moyen » a été défini, sur la base des travaux issus de l'atelier territorial. Il a été présenté à toutes les EPCIs, et a été décliné à l'échelle du Carmausin Ségala, moyennant quelques ajustements à la marge, qui portent non pas sur les objectifs chiffrés, mais sur le rythme de mise en œuvre.

4.3.1 Les objectifs TEPOS pour le pôle

Trajectoires d'évolution (GWh/an)

	2015	2021	2026	2030	2035	2040	2045	2050
Consommation - tendanciel	1186	1187	1189	1191	1207	1222	1238	1253
Consommation - séminaire	1186	1096	968	847	755	676	617	570
Production énergies renouvel	271	355	584	816	1184	1459	1614	1714



La trajectoire a été construite pour être en cohérence avec les objectifs nationaux et régionaux (REPOS) notamment l'atteinte du facteur 4 (-75 %) en matière de réduction des gaz à effet de serre d'ici à 2050.

De fait, le scénario choisi permet une réduction des GES de 60 % environ, ce qui est très satisfaisant, compte tenu du poids des « cycles du vivant » dans les émissions de GES (cycles du carbone, méthane, azote) du territoire.

Plus ambitieux que la trajectoire **REPOS**, ce scénario se traduit **d'ici à 2030** par :

- une réduction d'environ un tiers des consommations d'énergie,
- une multiplication par environ 3 de la production d'énergies renouvelables.

Le pôle couvre déjà 23 % de ses besoins via des énergies renouvelables, 17 % pour 3CS, certains EPCI étant très au-delà (53 % pour VAL 81).

Tout en prenant acte des objectifs nationaux fixés par la loi TEPCV et régionaux, certains participants se sont interrogés sur la capacité effective du territoire à satisfaire aux objectifs présentés en séance, notamment d'ici à 2030, dans l'environnement actuel.

Les élus se sont interrogés par ailleurs sur l'affichage d'une ambition qui ne pourrait être tenue du fait d'un engagement insuffisant des acteurs.

Il a été rappelé qu'en Occitanie de nombreux territoires ruraux n'ont pas envisagé l'objectif TEPOS dans leur plan climat, contrairement au pôle, engagement à mettre à son crédit, mais aussi engagement nécessaire.

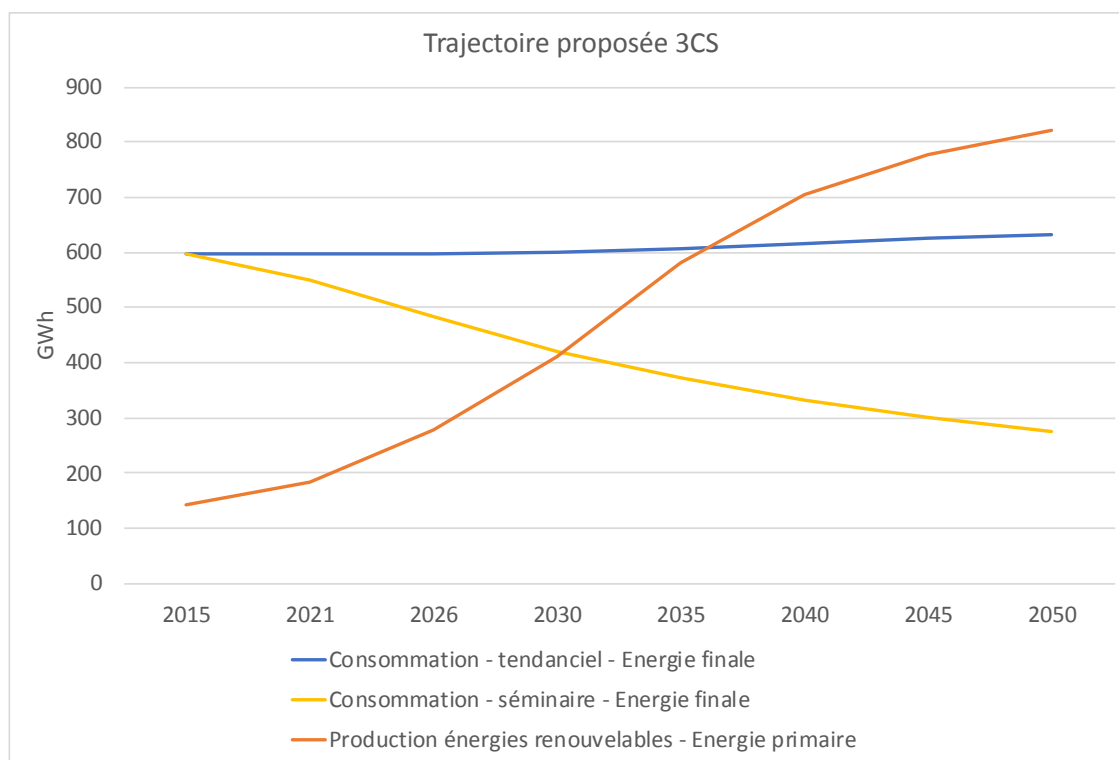
Dans un contexte de finances et de moyens contraints, les élus ont insisté sur la nécessité d'imaginer de nouveaux partenariats « de solidarité », en particulier avec les villes proches notamment l'agglomération d'Albi autour de la production d'énergie, du stockage carbone, de la préservation de

la biodiversité, et se sont proposés d'ouvrir un dialogue interterritorial, notamment avec la communauté d'agglomération d'Albi.

4.3.2 Les objectifs TEPOS pour 3CS

Trajectoires d'évolution (GWh/an)

	2015	2021	2026	2030	2035	2040	2045	2050
Consommation - tendanciel	596	596	598	600	608	616	624	633
Consommation - séminaire	596	550	484	422	373	332	301	277
Production énergies renouvel	143	185	277	413	580	705	776	821



Globalement, cette trajectoire a été validée avec quelques ajustements, notamment dans le rythme de mise en œuvre dans les premières années.

L'analyse de la collectivité :

Si l'ambition du PCAET est forte, l'enjeu est de monter les premières marches, d'inventer des outils (ingénierie, financement) pour accélérer le processus.

Il importe de se baser sur les actions déjà réalisées, avec succès, sur la communauté de communes, et les communes : projets PV, chaufferie à granulés sur Valdériés, ou en réflexion (renouvellement de la chaudière du réseau gaz géré par ENEO...).

La nécessité d'anticiper les conséquences sociales d'un accroissement des vulnérabilités du territoire à la hausse du coût des énergies, aux chocs climatiques, ... facteurs qui peuvent s'ajouter aux difficultés économiques fait consensus. D'une manière générale, réduire toutes les « dépendances » du territoire (énergie, eau, circuits courts, relocalisation...) est une voie à suivre.

Pour ce qui concerne la transition agricole et alimentaire, et l'adaptation de l'agriculture au changement climatique, la collectivité insiste sur la nécessité d'engager un travail de fond, tout en valorisant les initiatives déjà lancées par les agriculteurs, et insuffisamment valorisées.

Les élus sont également très attentifs au devenir de l'abattoir de Carmaux, un outil de proximité important pour tous les éleveurs.

Pour ce qui concerne la rénovation énergétique du bâti, levier majeur sur le territoire, il a été proposé de réduire l'objectif TEPOS à 2030 tout en restant au-dessus des objectifs de la région Occitanie (REPOS).

Un curseur intermédiaire a été proposé entre les options proposées :

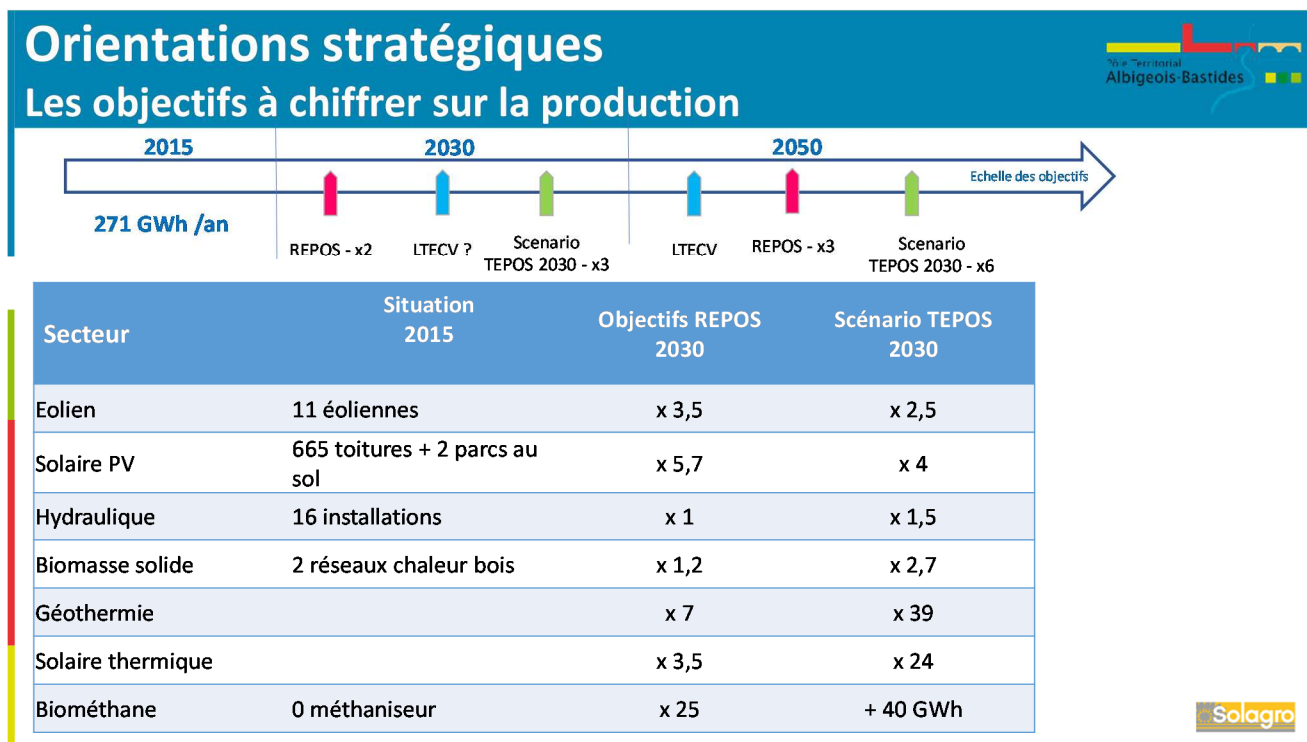
- Une option haute (TEPOS) de 900 rénovations BBC de logements dans le résidentiel, et une option basse de 400 BBC (REPOS) pour le résidentiel.
- Une option basse de 200 rénovations BBC pour le tertiaire (TEPOS) (public et privé) et une option basse de 60 (REPOS) BBC.

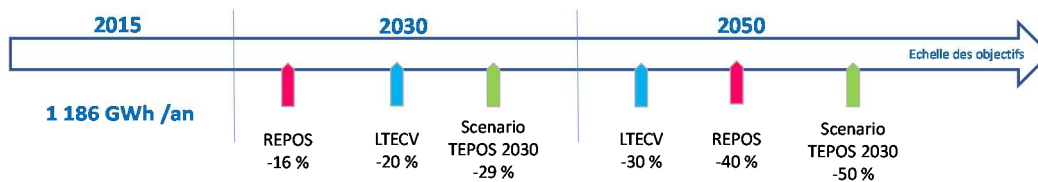
Pour les transports, l'agriculture, l'industrie : il est proposé d'appliquer à minima les objectifs de REPOS, qui devront être cohérents avec la stratégie nationale bas carbone qui sont pour information, pour le bâtiment (résidentiel, tertiaire) sont :

- De baisser de 28 % la consommation énergétique à l'horizon 2030 du secteur par rapport à 2010.
- De réduire les émissions d'un facteur 2 l'horizon 2024-2028 par rapport à 2013 (Émissions directes et indirectes).

Pour les énergies renouvelables, les objectifs proposés pour chaque filière ont été présentés (REPOS et TEPOS issu de l'atelier territorial), et le principe d'un effort de 3CS plus important que « TEPOS » sur le PV a été acté.

La collectivité souligne qu'il est important d'étudier les potentialités de rénovation énergétique dans le secteur médico-social et/ou de recours au bois énergie, tout en continuant à explorer les potentiels bois énergie sur les bâtiments publics (Cf. étude Trifyl).





Secteur	Objectifs REPOS 2030	Equivalence REPOS	Scénario TEPOS 2030	Equivalence TEPOS 2030	Rythme actuelle estimé
Résidentiel	-13%	380 rénovat° BBC /an	-33%	900 rénovat° BBC /an	400 rénovat° /an
Tertiaire	-11%	60 rénovat° BBC /an	-38%	200 rénovat° BBC / an	?
Transport	-23%		-25%		
Agriculture	-15%		-16%		
Industrie	-11%		-34%		

Les ambitions doivent constituer des messages qui traduisent vos volontés et non vos moyens !



5. DE LA STRATEGIE AU(X) PLAN(S) D' ACTIONS

5.1 L'architecture du plan d'action

Ce projet de plan d'action est une étape, un point de départ, et il est appelé à s'ajuster, à évoluer, à s'étoffer.

Il n'intègre pas toute la panoplie des initiatives qui vont dans le sens de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique ; tant ces dernières sont nombreuses et emboîtées, et pourraient couvrir tous les champs d'activités. Un plan d'action qui resserre, qui rassemble nous semble préférable à un plan d'action qui disperse.

Il a été construit avec le souci du pragmatisme, de l'opérationnalité, avec l'ambition de permettre aux acteurs de se mettre en mouvement autour d'actions structurantes, à la faveur de dispositifs de gouvernance, de coopération et de mutualisation renouvelés.

La rénovation du bâti, les mobilités, la production d'énergies renouvelables en sont logiquement des axes forts.

Les citoyens ont toute leur place dans ce plan d'action, tant leur mobilisation sera décisive, mais les plus fragiles, les plus précaires doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement plus efficace.

Il ouvre des champs nouveaux, en matière d'adaptation au changement climatique et de reconquête de la biodiversité, enjeu qui demande un temps de préparation avec les acteurs concernés, agriculteurs, naturalistes, citoyens...

Il reste à la communauté des bonnes volontés à se mobiliser, à s'élargir, pour monter les premières marches qui sont proposées ici, à nourrir ce plan de nouvelles ambitions, à lui ouvrir de nouveaux horizons.

Chaque plan d'action est composé de deux documents :

1. un tableau de bord qui regroupe toutes les actions de la collectivité, dans lequel, on retrouve par action les informations suivantes :
 - L'axe stratégique et l'objectif opérationnel auxquels se rattache l'action
 - Son intitulé
 - Ses effets sur l'atténuation, l'adaptation et la qualité de l'air
 - Un descriptif des tâches à réaliser pour mettre en œuvre l'action
 - Le territoire concerné par l'action
 - Le Maître d'ouvrage
 - Les partenaires techniques pouvant être mobilisés
 - Les partenaires financiers potentiels
 - Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre
 - Les moyens en ressources humaines
 - Le budget prévisionnel
 - Les indicateurs de suivi

2. Un recueil de fiches actions de la collectivité qui, en plus des informations contenues dans le tableau de bord, apporte quelques précisions sur :
 - Le contexte dans lequel s'inscrit l'action
 - Les objectifs opérationnels
 - Les gains carbone ou gains énergie quand ils ont pu être chiffrés

Il a été fait le choix de ne pas rédiger de fiche action pour les actions dites locales, dont les éléments décrits dans le tableau de bord se suffisaient.

L'impact de l'ensemble des actions sur l'environnement a été évalué. Les conclusions sont décrites dans le rapport d'évaluation environnementale.

5.2 Liste des actions retenues dans les 5 PCAET et territoire de mise en œuvre

Fiche action rédigée dans le cadre du PCAET

Fiche action rédigée dans le cadre du schéma de mobilité

N° Action	Intitulé Action	3CS	3CT	4C	CCMAV	VAL81
GOVERNANCE						
Intégrer le PCAET dans le projet de la collectivité - Le rendre opérationnel.						
GOUV_1	Fédérer et construire de nouveaux espaces de dialogue et de concertation	X	X	X	X	X
GOUV_2	Définir une stratégie et plan annuel de formation des élus et des agents	X	X	X	X	X
GOUV_3	Définir une stratégie de communication et son plan d'action interne et externe	X	X	X	X	X
S'INSCRIRE DANS UNE DEMARCHE DE TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE						
Engager les forces vives : entreprises, associations, usagers ...						
TEPOS_ACT1	Constituer un fonds de la transition énergétique	X	X	X	X	X
TEPOS_ACT2	Définir les modalités d'un plan de rénovation énergétique des établissements médico-sociaux et d'accueil des personnes âgées.	X		X	X	X
TEPOS_ACT3	Créer un « club d'entreprises » pour la transition énergétique et climatique	X	X	X	X	X
TEPOS_ACT4	Favoriser le développement concerté et participatif des projets de production d'énergie renouvelable	X	X	X	X	X
TEPOS_ACT5	Créer un observatoire des initiatives pour la transition énergétique et le climat	X	X	X	X	X
TEPOS_ACT6	Etudier la faisabilité d'un centre de ressources et d'information du public sur les "Energies" sur Cap Découverte --> Cap'Energie	X				
TEPOS_ACT7	Encourager le compostage collectif sur Réalmont et Montredon et individuel sur l'ensemble de la 3CT.		X			
TEPOS_ACT8	Mettre en place une communication incitative sur le tri			X		
TEPOS_ACT9	Organiser dans les communes de la 3CT des journées éco-citoyennes avec le soutien de la Cté de communes		X			
Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments et logements privés						
TEPOS_BAT1	Démultiplier les points de sensibilisation et d'orientation des ménages pour la rénovation énergétique	X	X	X	X	X
TEPOS_BAT2	Accompagner les propriétaires dans leurs projets de travaux et de rénovation	X	X	X	X	X
TEPOS_BAT3	Créer une coordination locale de prévention et de lutte contre la précarité énergétique	X	X	X	X	X

N° Action	Intitulé Action	3CS	3CT	4C	CCMAV	VAL81
TEPOS_BAT4	Mettre en place une OPAH sur le territoire		X			
	Prolonger l'OPAH existante				X	
Accélérer le déploiement des énergies renouvelables						
TEPOS_ENR1	Lancer un appel à manifestation d'Intérêt pour toitures photovoltaïques agricoles	X	X	X	X	X
TEPOS_ENR2	Créer un incubateur intercommunal pour accélérer la concrétisation des projets de production d'énergie renouvelable	X	X	X	X	X
TEPOS_ENR3	Soutenir le déploiement de coopératives citoyennes énergies renouvelables		X		X	X
	Soutenir le déploiement de la coopérative citoyenne d'énergies renouvelables du Carmausin Ségala	X				
	Soutenir le déploiement de la coopérative citoyenne d'énergies renouvelables ECOT81			X		
TEPOS_ENR4	Réaliser un cadastre solaire de l'ensemble des toitures sur Centre Tarn		X			
TEPOS_ENR5	Lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt pour le développement du photovoltaïque sur les toitures publiques	X	X		X	X
Renforcer l'action publique locale et l'exemplarité intercommunale et communale						
TEPOS_EXE1	Intégrer le PCAET dans les documents de planification PLUi, schéma de mobilité et schéma de raccordement aux ENR	X	X	X	X	X
TEPOS_EXE2	Créer une mission interne de suivi des fluides des patrimoines intercommunaux et des communes volontaires	X	X	X	X	X
TEPOS_EXE3	Créer une mission mutualisée de Conseil Technique et d'AMO "Energie" pour la sobriété et l'efficacité énergétique du patrimoine intercommunal et communal.	X	X	X	X	X
TEPOS_EXE4	Réduire les consommations énergétiques de l'éclairage public des communes.	X	X	X	X	X
TEPOS_EXE5	Implanter une station de distribution de GNV – Etude de préfiguration et de faisabilité	X				
TEPOS_EXE6	Identifier les enjeux de qualité de l'air au sein des établissements scolaires			X	X	
TEPOS_EXE7	Etudier la faisabilité d'un réseau de chaleur bois énergie sur la commune de Réalmont		X			
TEPOS_EXE8	Agir sur les consommations du patrimoine existant			X		
	Agir sur les consommations du patrimoine existant et concevoir les nouveaux bâtiments avec une exigence énergétique "recevable"		X		X	
TEPOS_EXE9	Contribuer à la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts.		X			
TEPOS_EXE10	Utiliser des produits respectueux de l'environnement en développant les pratiques initiées dans les écoles et en créant un réseau d'éco-agents			X		
Favoriser les transports propres, les mobilités actives et solidaires						
TEPOS_MOB1	Soutenir la mise en place d'un transport solidaire (co-voiturage)	X		X	X	
TEPOS_MOB2	Mettre à disposition un tiers-lieu	X				

N° Action	Intitulé Action	3CS	3CT	4C	CCMAV	VAL81
TEPOS_MOB3	Créer de nouvelles aires de co-voiturages, améliorer la visibilité des aires existantes	X	X		X	
TEPOS_MOB4	Améliorer les infrastructures nécessaires aux mobilités actives	X				
TEPOS_MOB5	Créer un service de Transport à la demande adapté aux besoins des habitants	X	X			
	Créer/Adapter un service de Transport à la demande adapté aux besoins des habitants			X	X	X
TEPOS_MOB6	Développer une signalétique "temps de trajet" vélo, et marché à pied	X				
TEPOS_MOB9	Mettre en place un système de location de vélos classiques et à assistance électrique (VAE) de courte et moyenne durée		X	X		
TEPOS_MOB10	Communiquer de manière pédagogique, et via des canaux diversifiés, autour de la palette d'offres alternatives à la voiture		X			
TEPOS_MOB11	Faciliter l'expérimentation des mobilités alternatives à la voiture et réaliser des opérations de sensibilisation auprès du grand public		X			
TEPOS_MOB12	Proposer des "chèques mobilité" aux publics vulnérables		X	X		
TEPOS_MOB13	Proposer la location solidaire de véhicule (voitures, scooter, mobylettes...)			X		
TEPOS_MOB14	Renforcer l'intermodalité entre les différentes offres de transport public au sein du territoire et améliorer le rabattement vers les pôles de mobilité				X	X
TEPOS_MOB15	Mettre en place des formations à l'éco-conduite pour les entreprises et agriculteurs du territoire					X
TEPOS_MOB16	Encourager les entreprises et les zones d'activité à engager des démarches de PDM				X	
TEPOS_MOB17	Mettre à disposition des associations des véhicules mutualisés				X	
ACCOMPAGNER LA TRANSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DE NOTRE TERRITOIRE						
Réduire l'empreinte climatique de l'alimentation						
AGRI_ALI1	Préservation et mobilisation du foncier agricole	X	X	X	X	X
AGRI_ALI2	Adapter les menus dans les écoles communautaires			X		
	Intégrer les objectifs climatiques du PCAET dans le projet alimentaire territorial	X	X	X	X	X
	Intégrer les objectifs climatiques du PCAET dans les menus lors de l'accueil en centre de loisir				X	
Préserver la biodiversité pour renforcer le fonctionnement agroclimatique des écosystèmes						
AGRI_BIO1	Créer des atlas de la biodiversité communale (à débattre sur 3CS)	X				
AGRI_BIO2	Créer des réserves de biodiversité et de stockage de carbone, renforcer les continuités écologiques		X	X	X	X
Définir une stratégie pour accompagner la transition agricole et forestière dans toutes ses composantes						
AGRI_STR1	Co-construire une stratégie et un plan d'adaptation et de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture	X	X	X	X	X
AGRI_STR2	Définir les priorités agricoles du territoire et mettre en place une veille sur les opportunités d'actions en liens avec ces priorités		X			

N° Action	Intitulé Action	3CS	3CT	4C	CCMAV	VAL81
AGRI_STR3	Poursuivre le plan de développement massif forestier				X	

Chaque collectivité présente des actions qui lui sont propres et des actions qui seront mises en œuvre de façon collective, des actions portées par le Pôle et des actions portées par des partenaires. Ces plans d'actions font état de :

- 31 actions pour la 3CS
- 36 actions pour la 3CT
- 35 actions pour la CCMAV
- 33 actions pour la 4C
- 25 actions pour la CC VAL81

5.3 Evaluation financière

5.3.1 Les ressources humaines mobilisée sur les plans d'actions

Une analyse des besoins annuels en ressource humaine propre à chaque action a été réalisée afin de mesurer les besoins futurs pour chaque intercommunalité. Il ressort les besoins suivants :

EPCI	Année de mise en œuvre		
	N	N+1	N+2
3CS	1,6	0,6	0,6
3CT	1,9	0,6	0,6
4C	1,7	0,5	0,5
CCMAV	2,1	0,7	0,7
VAL 81	1,5	0,5	0,5
PTAB	3,1	1,3	1,3

A ces ressources internes, il faut rajouter les ressources propres au PTAB mobilisées pour la mise en œuvre et le suivi d'actions « territoriales » et/ou d'actions internes. Les ressources nécessaires pour le Pôle ont été estimées à 3 ETP pour la première année et 1,5 ETP pour les années suivantes.

5.3.2 Budget prévisionnel

A ce stade, le budget de mise en œuvre du plan d'actions pour chaque EPCI est estimé à :

	Budget propre à l'EPCI	Budget territoire
3CS	242 500 €	562 500 €
3CT	180 500 €	186 500 €
4C	55 000 €	55 000 €
CCMAV	44 000 €	44 000 €
VAL 81	101 500 €	101 500 €
PTAB	411 805 €	411 805 €

5.4 Suivi de mise en œuvre



Afin de permettre une plus grande opérationnalité de ces plans climat, il est proposé de mettre en œuvre le Climat-Pratic©, de l'ADEME, pour chaque EPCI.

Pour le renseignement de l'outil climat Pratic©, un important travail de description des actions a été réalisé afin d'identifier :

- Les modalités de mises en œuvre,
- Les indicateurs de suivi,
- La période de mise en œuvre

Simple et facile à utiliser, la Climat Pratic© apporte une aide à la mise en œuvre et à la gestion du projet. Il a pour ambition de :

- Aider à l'acculturation des différentes parties prenantes du territoire ;
- Poser les bases d'un pilotage transversal de la politique énergie-climat ;
- Faciliter la réalisation d'un bilan des actions précédemment engagées ;
- Préparer les prochaines mesures à mettre en œuvre ;
- Faciliter l'identification des objectifs et de la stratégie de moyen terme à mettre en place ;
- Aider à mettre en place des indicateurs de suivi de la démarche.

Un tableau de bord est également remis à chacune des EPCI afin de disposer d'une vue d'ensemble de son plan d'actions et permettre un premier suivi de sa mise en œuvre.

5.5 Evaluation du PCAET

5.5.1 Objectifs

La stratégie, les objectifs chiffrés, les indicateurs (cf les fiches actions) posent les bases d'une évaluation du plan, action par action.

Les indicateurs de suivi des actions sont peu nombreux, et simples à renseigner, et les données d'état initial connues.

Les référents, les porteurs des actions sont définis, les rôles de « chacun » sont posés, les tableaux de bord construits.

Autant d'atouts pour faciliter l'évaluation des différentes actions.

Mais l'évaluation doit également interroger le PCAET de manière plus globale. En prenant de la distance, elle doit permettre à la communauté des acteurs de porter un jugement, une appréciation sur sa mise en œuvre, sur ses dynamiques.

Le cap que nous nous étions donné collectivement était-il le bon ? La stratégie et les moyens étaient-ils bien calibrés ? Quels sont les succès ? Qu'est ce qui a moins bien marché et pourquoi ? Y a-t-il des « perdants » ou des « gagnants » ? Des thématiques et actions nouvelles à intégrer ?

Un PCAET est bien plus que la somme de ses actions, c'est aussi un projet qui repose sur des principes, des valeurs, des attentes. Le degré de satisfaction de ces attentes, exprimées pendant la préparation du PCAET, doit lui aussi être évalué.

En résumé, l'objectif de l'évaluation du PCAET est :

- de repérer d'éventuelles dérives par rapport au cap fixé collectivement, action par action, et globalement, au regard des orientations stratégiques,
- de proposer des mesures « correctives »
- de « rendre compte » aux parties prenantes (dont les habitants),
- de tirer des enseignements et de les partager avec la communauté des acteurs.

Les dérives peuvent être le fait d'une carence dans la mise en oeuvre du PCAET mais elles peuvent également être le fait d'imprévus qui bousculent les prévisions et les perspectives : une hausse ou une baisse brutale des coûts des énergies, le renoncement d'un co-financeur, un changement de réglementation,...

L'important est d'être en mesure de les expliquer.

5.5.2 Tout n'est pas précisément évaluable

En ce qui concerne la dimension quantitative de l'évaluation, sauf à disposer d'un appui solide des observatoires (de l'énergie, de l'air, du climat, de la biodiversité), plusieurs impacts du PCAET seront analysés en « ordre de grandeur ». Les fragilités intrinsèques de certains outils de diagnostics, l'amélioration des connaissances, pourraient ne pas permettre de faire des comparaisons « toutes choses égales par ailleurs », quand viendra le temps de remettre à jour l'ensemble des diagnostics, dans 6 ans.

De plus, il importe de ne pas demander au processus d'évaluation d'aller au-delà de ce qu'il est possible d'évaluer, au risque de générer de la frustration, et cela sans perdre de vue que l'enjeu du PCAET, c'est l'action, la concrétisation des projets, et la mobilisation des acteurs du territoire dans la durée.

5.5.3 Que doit évaluer un PCAET ?

- La pertinence des orientations stratégiques qui ont été posées au moment de la préparation du plan et leurs attendus,
- la pertinence des objectifs qui ont été posés
- le niveau d'atteinte des objectifs (les résultats en matière d'atténuation, d'adaptation, de réduction des vulnérabilités)
- l'implication des différentes catégories d'acteurs dans la durée,
- l'impact du plan sur les dynamiques locales, les liens, les partenariats, les postures, les engagements et prises de responsabilité, l'acceptabilité des projets,...

Il revient à la **gouvernance du projet du PCAET** de définir ses propres objectifs évaluatifs ainsi que la méthode qu'elle souhaite adopter, son calendrier. Une évaluation définie et conduite collectivement sera plus légitime qu'une évaluation pilotée par un seul « acteur ».

L'évaluation définit un impact (positif, négatif, ...) après avoir observé et mesuré les résultats de l'action (et ses éventuelles sous-actions) avec des indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

L'évaluation peut être renseignée avec différentes méthodes et outils :

- Une analyse des tableaux de bord du PCAET
- La démarche concertée : organisation de séminaires, de forums fermés ou ouverts,
- Des enquêtes ciblées sur certains acteurs dont l'engagement attendu est important (les artisans par exemple),
- Des enquêtes auprès des « bénéficiaires » du PCAET ou auprès de ceux dont on pressent qu'ils pourraient être potentiellement « perdants »

- De la collecte de données complémentaires (si les données ne sont pas directement renseignées) : la vente d'éco matériaux sur le territoire, ou l'augmentation de la vente des produits locaux par la grande distribution sur un pas de temps donné, pour mesurer l'impact du projet alimentaire territorial, ...

5.5.4 Exemples de questions évaluatives (liste donnée à titre indicatif).

Dans quelle mesure la gouvernance mise en place dans chaque communauté de communes a-t-elle permis un suivi du projet en interne ?

Le PCAET a-t-il enclenché de nouvelles coopérations inter-territoriales ? sous quelle forme ? (entre les communautés de communes, avec l'agglomération d'Albi,...)

Dans quelles mesures les moyens alloués sont-ils suffisants pour développer les actions d'exemplarité interne aux communautés de communes ? (profils, tableaux de bord, réunions dédiées, rendus, ...) – Le PCAET fonctionne-t-il en articulation avec les autres documents de planification, ... ?

Dans quelle mesure les différentes actions de maîtrise de l'énergie dans le bâtiment et les transports permettent-elles d'atteindre les objectifs chiffrés ?
Quelles sont les variations par rapport aux hypothèses initiales posées ?
(idem pour les énergies renouvelables)

La typologie des projets (taille, développement, gouvernance, partenariat public-privé-citoyen) est-elle conforme aux modes de développement escomptés ?
Y a-t-il des recours contre les projets ? ou au contraire, un engouement ?

Les pratiques et les systèmes permettant aux exploitations agricoles de s'adapter au changement climatique futurs sont-ils définis ? Par qui ?
Le dispositif d'accompagnement est-il opérationnel ?

Le PCAET a-t-il consolidé l'économie du territoire (variation de la facture énergétique du territoire ?)

Quel a été l'impact du PCAET sur la mobilisation des ménages, ou entreprises, etc, ...

6. ANNEXES

6.1 Tableau de bord de présentation et de suivi des actions PCAET

Fichier A3 joint au dossier

TABLEAU DE BORD DE SUIVI DE L'ELABORATION DES PCAET

	ACTION	PTAB	4C	3CT	3CS	CCMAV	VAL81
PREFIGURATION	Délibération des EPCI - Candidature AAP ADEME	03/04/2017	27/04/2017	06/04/2017	13/04/2017	13/04/2017	11/04/2017
	Dépôt Candidature AAP ADEME	15/05/2017	N. C.	N. C.	N. C.	N. C.	N. C.
	Réponse AAP ADEME	15/09/2017	N. C.	N. C.	N. C.	N. C.	N. C.
FORMATION	Formation technicien	-	N. C.	N. C.	3j. Carcassonne 07/11/2017	N. C.	N. C.
	Formation Psdt + directeur + élus et techniciens référents	07/11/2017	A. DALMON	JL. CANTALOUBE S. CALS B. FABRE F. CAZAGOU	Abs	JL. ESPITALIER S. AZAM G. LABBE	G. GAVALDA M. VIGROUX C. LECOULES
	Formation membres CDD	20/11/2017 : F. ETEVENON ; G. BIROT ; D. CHAUDAT	N. C.	N. C.	N. C.	N. C.	N. C.
DEMARRAGE	Délibération de démarrage			13/11/2017	24/11/2017	26/10/2017	27/11/2017
	Courrier d'information						
MARCHE PUBLIC	Lancement consultation	20/09/2017	N. C.	N. C.	N. C.	N. C.	N. C.
	Date publication DCE	20/09/2017	N. C.	N. C.	N. C.	N. C.	N. C.
	Fin consultation	18/10/2017	N. C.	N. C.	N. C.	N. C.	N. C.
	Sélection technique des offres	30/10/2017	Abs	Présent	Présent	Présent	Abs

TABLEAU DE BORD DE SUIVI DE L'ELABORATION DES PCAET

	ACTION	PTAB	4C	3CT	3CS	CCMAV	VAL81
	Audition de 3 BE	09/11/2017	Elu référent Abs	S. CALS	D. SOMEN C. PUECH	Elu référent Abs	Elu référent Abs
	Sélection BE	Conseil syndical du 16/11/2017 : Offre du groupement SOLAGRO-INDDIGO-HESPUL - ARTIFEX accepté					
PILOTAGE	COMITE TECHNIQUE N° 1	19/12/2017 - Albi -	A. DALMON	F. CAZAGOUX	D. PINOL J. RIGAUD	G. LABBE	L. MARTINEZ
	COMITE TECHNIQUE N° 2	12/03/2018 - Albi	A. DALMON G. GROS	B. FABRE	D. PINOL J. RIGAUD	A. LAVERGNE	L. MARTINEZ M. CABANNES
	COMITE TECHNIQUE N° 3	13/09/2017 - Albi	Abs.	B. FABRE	D. PINOL J. RIGAUD	G. LABBE	Abs.
	COMITE TECHNIQUE N° 4	14/12/2018 - Albi	G. GROS	C. VAYSSE	D. PINOL	G. LABBE	Abs.
	COMITE DE PILOTAGE N°1 : Démarrage PCAET	21/12/2017 - Carmaux - 14 participants	JD ROOCKS	S. CALS ; MC ROBERT	D. SOMEN ; A. ESPIE ; C. PUECH	JL ESPITALIER	M. VIGROUX
	COMITE DE PILOTAGE N°2 : 1er retour des diagnostic, du profil Climat Energie, des écoutes citoyennes	15/03/2018 - Villefranche d'Albigeois		S. CALS MC ROBERT JL CANTALOUBE	D. SOMEN	JL ESPITALIER E. PUJOL D. CHAMAYOU	M. VIGROUX G. GAVALDA
	COMITE DE PILOTAGE N°3 : Poursuite des restitutions des diagnostics + Validation orientations stratégiques	14/06/2018 - Réalmont		S. CALS MC ROBERT JL CANTALOUBE B. FABRE	D. SOMEN D. PINOL	JL ESPITALIER	G. GAVALDA M. VIGROUX
	COMITE DE PILOTAGE N°4 : Plan d'actions territoriales	09/10/2018 - Valence d'Albigeois	JD ROOCKS D. DECLERCQ-PUYPE	S. CALS B. FABRE	J. RIGAUD A. ESPIE F. ETEVENON	JL ESPITALIER G. BIROT	G. GAVALDA M. VIGROUX
DIAGNOS	Récupération données		N. C.	N. C.	N. C.	N. C.	N. C.
	Organisation réunion d'information sur le PCAET /EPCI		27/11/2017			30/11/2017	

TABLEAU DE BORD DE SUIVI DE L'ELABORATION DES PCAET

	ACTION	PTAB	4C	3CT	3CS	CCMAV	VAL81
	Organisation d'un atelier de démarrage dans chq EPCI		22/01/2018 Participation d'élus + techniciens + acteurs et citoyens locaux	15/01/2018 Participation d'une 20aine d'élus de la 3CT + techniciens	25/01/2018 Participation d'une 15aine de personnes+ élus réf. + techniciens	20/02/2018 Participation des élus de la commission Dev. Dur. + technicien + Alexandra	22/01/2018 Participation de 6 élus + techniciens
	Organisation d'une réunion de restitution du profil climat-énergie		05/04/2018 Les Cabannes Participation de 20 - 25 personnes dont plusieurs citoyens + Gilles	03/04/2018 3CT - Réalmont Participation de 10 élus + B. FABRE	10/04/2018 3CS - Carmaux Participation de 17 personnes (essentiellement élus) + Jérôme et Daniel	10/04/2018 CCMAV - Alban participation de 18 personnes tous élus + alexandra)	10/04/2018 CC Val 81 - Valence (participation de 16 personnes tous élus + Marion)
	<i>aux élus</i>		X	X	X	X	X
	<i>aux habitants</i>		X				
	Organisation d'une restitution du BEGES compétences et services (Restitution par le BE Artifex)		17/09/2018 Les Cabannes 6 participants	20/09/2018 Réalmont 8 participants	19/09/2018 Carmaux 7-8 participants	21/09/2018 Alban 5 participants	24/09/2018 Valence d'A. 1 participant
ATELIER	Invitation à l'Atelier Stratégique Territorial	Prise en charge invitation partenaires	Envoi d'un courrier d'invitation aux acteurs locaux, élus	Envoi d'un courrier d'invitation aux acteurs locaux, élus	Envoi d'un courrier d'invitation aux acteurs locaux, élus	Envoi d'un courrier d'invitation aux acteurs locaux, élus	Envoi d'un courrier d'invitation aux acteurs locaux, élus
	Organisation de l'Atelier	le 26/04/2018 à l'Ecole des Mines Albi-Carmaux (09h30 - 17h00) Participation de 106 personnes					

TABLEAU DE BORD DE SUIVI DE L'ELABORATION DES PCAET

	ACTION	PTAB	4C	3CT	3CS	CCMAV	VAL81
	Organisation d'une réunion de travail / EPCI sur la déclinaison locale de la stratégie PCAET		02/07/2018 Les Cabannes 17 participants	pas de disponibilité Envoi d'un ppt synthese PCAET	03/07/2018 Carmaux 8 participants dont DDT	04/07/2018 Alban	03/07/2018 CC Val 81 - Valence
ATELIER ACTIONS CLIMAT	Organisation d'un Atelier territorial de co-construction du plan d'actions	le 11/07/2018 à Cap'Découverte (Le Garric) de 17h00 à 21h00. 4 ateliers thématiques : Rénover le bâti ; Déployer les EnR ; Mobiliser les acteurs ; Actions publiques. Les invités sont : les élus ; les participants de l'Atelier stratégique territorial ; les techniciens des partenaires prof. et institutionnels...					
	Organisation d'un atelier interne CC plan d'actions pour le climat		17/09/2018 Les Cabannes 6 participants	20/09/2018 Réalmont 8 participants	19/09/2018 Carmaux 7-8 participants	21/09/2018 Alban 5 participants	12/09/2018 Valence d'A. 5 participants
	Organisation d'une commission d'élus ou autres instance pour une lecture de la proposition de plans d'action		le 18/12/2018 Commission DD participants	le 05/11/2018 Commission DD 10 participants le 20/11/2018 Conférence des maires (tous les maires)	le 19/12/2018 Conférence des maires 10 participants	le 15/11/2018 Commission Aménagement Planification	
	Délibération sur le projet de PCAET		janvier 2019	28/11/2018	12/12/2018	20/12/2018	05/12/2018

6.2 Délibération de préfiguration et de lancement des PCAET des Communautés de communes

6.2.1 Communauté de communes du Cordais et du Causse



Envoyé en préfecture le 06/12/2017
Reçu en préfecture le 06/12/2017
Affiché le 
ID : 081-200034064-20171130-301117DEL7BIS-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU JEUDI 30 NOVEMBRE 2017.

L'an deux mille dix-sept, 30 Novembre, à 18 Heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Roger PEGOURIE à LES CABANNES, sous la présidence de Monsieur Paul QUILES, Président.

Etaient Présents :

Commune de CORDES : Messieurs Paul QUILES, François LLONCH, Bernard TRESSOLS, Paul VILLAIN.
Commune de PENNE : Monsieur Philippe DELABRE, Monsieur Axel LETELLIER,
Commune de ST MARTIN LAGUEPIE : Monsieur Jean-Christophe CAYRE
Commune de LES CABANNES : Messieurs Patrick LAVAGNE, Philippe WOILLEZ,
Commune de VAOUR :
Commune de MILHARS : Madame Sylvie GRAVIER,
Commune de ST MARCEL CAMPES : Monsieur Jean-Pierre MARTEAU,
Commune de LIVERS-CAZELLES : Monsieur Denis DONNADIEU,
Commune de MOUZIEYS PANENS : Monsieur Claude BLANC,
Commune de SOUEL : Monsieur Frank CEBAK,
Commune de BOURNAZEL : Monsieur Claude LAURENT
Commune de VINDRAC-ALAYRAC : Madame Régine BESSOU
Commune de LE RIOLS :
Commune de LACAPELLE SEGALAR :
Commune de LABARTHE BLEYS : Madame Colette BOUYSSOU
Commune de MARNAVES : Madame Sabine OURLIAC
Commune de ROUSSAYROLLES : Monsieur Jean-David ROOCKX,
Commune de ST MICHEL DE VAX : Monsieur Jacques MAFFRE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et excusés : Madame Renée GAUTIER, Messieurs Jean-Paul MARTY, Jean-Luc KRETZ, Bernard HOLDERLE, Pascal SORIN, Gérard TERRISSOL, Pierre PAILLAS, Bernard LARROQUE.

Monsieur Jean-David ROOCKX a été élu secrétaire de séance.

7. Délibération portant sur l'Elaboration du PCAET (Plan climat air énergie territorial) dans une démarche mutualisée et coordonnée par le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides.

Prescription de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial, dans le cadre d'une démarche mutualisée et coordonnée par le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides

Le Président informe les membres du Conseil que la candidature du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides à l'appel à projet « territoires engagés vers une transition énergétique et écologique ambitieuse » a été retenue par

Envoyé en préfecture le 06/12/2017

Reçu en préfecture le 06/12/2017

l'ADEME. Par délibération du 27 avril 2017, la Communauté de Communes s'est engagée dans ce projet qui prévoit la réalisation d'un PCAET à l'échelle de chacun des 5 EPCI afin de définir un projet de développement territorial à énergie positive.

Le Président rappelle que le PCAET s'inscrit dans la démarche collective initiée par le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides, qui porte le marché d'assistance à l'élaboration et à la mise en œuvre de PCAET à destination des 5 EPCI qui le composent.

Trois instances de pilotage ont été définies pour piloter le projet :

- Un comité de pilotage
- Une équipe projet
- La commission « Territoire à Energie Positive »

Le Président présente ensuite les différentes phases d'élaboration du projet.

- Phase 1 : Réalisation d'un profil « climat-air-énergie » (qui vaut PCAET) pour chaque EPCI
- Phase 2 : Définition d'une stratégie territoriale pour chaque EPCI et à l'échelle du PETR
- Phase 3 : Définition d'un programme d'actions territorial « climat-air-énergie » pour chaque EPCI et à l'échelle du PETR
- Phase 4 : Evaluation environnementale stratégique transversale et prospective
- Phase 5 : Réflexion sur le suivi et l'évaluation de la démarche
- Phase 6 : Dépôts et enregistrement des PCAET

Le Conseil communautaire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de l'environnement et notamment les articles R229-53, L 229-26,
- Vu la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 18 août 2015 (art 188 et 190),
- Vu le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial
- Vu la délibération du Conseil Syndical du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides en date du 03/04/2017 approuvant une candidature mutualisée à l'appel à projet « territoires engagés vers une transition énergétique et écologique ambitieuse », prévoyant l'élaboration d'un PCAET à l'échelle de chaque EPCI, candidature retenue par le jury ADEME du 15/09/2017,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 13 avril 2017 approuvant la mise en place d'un nouveau Plan Climat Air Energie Territorial,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes,
- Vu la note de synthèse de présentation du projet de PCAET annexée,
- Ouï Monsieur le Président dans son exposé,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PRESCRIT l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial sur l'ensemble du territoire intercommunal, conformément aux dispositions de l'article L229-26 du Code de l'environnement.

OUVRE LA CONCERTATION associant la population, les associations locales et les autres personnes concernées, conformément à l'article R229-53 du Code de l'environnement, selon les modalités, communes aux 5 EPCI du territoire, suivantes :

1. Organisation de réunions publiques sur des secteurs géographiques à définir,
2. Participation d'un panel d'acteurs et de citoyens dans la commission TEPOS mise en place à cet effet à l'échelle du Pôle Territorial,
3. Organisation d'écoutes citoyennes,
4. Organisation d'ateliers thématiques et transversaux ouverts aux acteurs et personnes ressources,

2

Envoyé en préfecture le 06/12/2017

Reçu en préfecture le 06/12/2017

Affiché le

SLO

ID : 001-2009034064-20171130-101117REL7BIS-DE

5. Communication locale :

- a. Via les sites Internet du Pôle Territorial et des collectivités (pour celles qui en ont), état d'avancement du PCAET, calendrier des événements à venir, mise à disposition des documents produits (version finale validée par le comité de pilotage), etc.
- b. Via les lettres ou bulletins d'information du Pôle Territorial et des collectivités (pour celles qui en ont).

6. Ouverture d'un registre de concertation en ligne accessible via le site Internet du Pôle Territorial et les sites des communautés de communes quand elles en disposent d'un, pendant toute la durée d'élaboration du PCAET, qui sera arrêté avant l'arrêt du projet. Les remarques et propositions pourront également être adressées par courrier à Monsieur le Président du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides.

DESIGNE Monsieur Jean-David ROOCKX, comme élu référent de la 4C pour le suivi de ce projet.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces afférentes à l'élaboration du PCAET.

Conformément à l'article R229-53 du code de l'environnement, la présente délibération sera notifiée :

- A Monsieur le Préfet et Monsieur le Préfet de Région,
 - Au Président du Conseil régional,
 - Au Président du Conseil Départemental,
 - Aux Maires des communes concernées,
 - Aux représentants des autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité et de gaz (article [L. 2224-31](#) du code général des collectivités territoriales) : ENEDIS
 - Au Président de l'établissement public chargé du SCoT,
 - Au Président de la chambre de commerce et d'industrie,
 - Au Président de la chambre de métiers,
 - Au Président de la chambre d'agriculture,
 - Aux représentants des gestionnaires de réseaux d'énergie : SDET ?,
 - Au Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière,
- Pour information :
- Aux Présidents des établissements publics voisins,

La présente délibération est affichée pendant un mois au siège de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse et dans les mairies concernées.

Mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département (Art. R.123-25 du Code de l'urbanisme).

Ainsi fait et délibéré à LES CABANNES, les jours, mois et ans que ci-dessus, au registre sont les signatures.

3

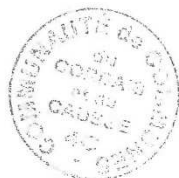
La présente délibération annule et remplace la précédente, enregistrée en Préfecture le 4 décembre, sur laquelle un membre absent avait été porté présent par erreur.

Envoyé en préfecture le 06/12/2017
Reçu en préfecture le 06/12/2017
ID : 081-200034064-20171130-301117DEL7BIS-DE

Pour copie conforme,
Le Président,



Paul QUILES



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture le et de sa publication le et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter du



DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 24 octobre à 18h, le Conseil de Communauté, dûment convoqué le 18 octobre 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de l'Orangerie à Blaye les Mines, sous la Présidence de Didier SOMEN

NOMBRE DE MEMBRES

Titulaires en exercice : 57
Titulaires présents : 32
Délégués avec pouvoir : 8
Suppléants avec voix : 3
Suppléants sans voix : 1
Voix délibératives : 43
Membres présents : 36

SECRETAIRE DE SEANCE :

Francis MAFFRE

Numéro :

24/10/2017-7

Titulaires présents : 32 (jusqu'au point 7), 31 (à partir du point 8.1)

Alain ASTIE, Rolande AZAM, Henri BARROU, René BERTRAND, Thierry CALMELS, Françoise COUCHAT MARTY (pouvoir de Alain ESPIE), Martine COURVEILLE, Jacqueline DELPOUX, Christian GAVAZZI, Atanasio GONZALEZ, Marie-Thérèse GUTIERREZ, Jean-François KOWALIK, Mylène KULIFAJ TESSON, Jean-Pierre LE RIDANT, Christian LEGRIS, Laurent LEOPARDI, Alain MAFFRE, Francis MAFFRE (pouvoir de Robert CRESPO), Thierry MALIET, Jean NEDJARI (pouvoir de Marie-Ange MASTAIN), Jean-Pierre PERIE (jusqu'au point 7), Catherine PINOL, Christian PUECH, Bernard RAYNAL (pouvoir de Nicole ROMERO), Aline REDO (pouvoir de Roland MERCIER), Fatima SELAM (pouvoir de MARTY Denis), Didier SOMEN (pouvoir de André CABOT), Joël SOUYRI, Alain TROUCHE, Christian VEDEL, Djamilia VEDEL (pouvoir de Thierry SAN ANDRES), Myriam VIDAL

Suppléants présents avec voix délibérative : 3

Christian BRU, Sylvie MASSOL, Jean-Paul VALIERE

Titulaires excusés : 25 (jusqu'au point 7), 26 (à partir du point 8.1)

Robert ASSIE, Philippe ASTORG, Jean-Marc BALARAN (représenté), Fabienne BEX, André CABOT (pouvoir à Didier SOMEN), Monique CASTE DEBAR, Jean-Claude CLERGUE, Simon COUSIN, Robert CRESPO (pouvoir à Francis MAFFRE), Jean-Marc ESCOUTES (représenté), Alain ESPIE (pouvoir à Françoise COUCHAT MARTY), André FABRE, Christian HAMON, Jean-Pierre IZARD, Benoît LELOUP, Guy MALATERRE, Denis MARTY (pouvoir à Fatima SELAM), Marie-Ange MASTAIN (pouvoir à Jean NEDJARI), Roland MERCIER (pouvoir à Aline REDO), Carole METIVET (représentée), Marie MILESI, Jean-Michel OROZCO, Jean-Pierre PERIE (à partir du point 8.1), Josiane REY, Nicole ROMERO (pouvoir à Bernard RAYNAL), Thierry SAN ANDRES (pouvoir à Djamilia VEDEL),

Suppléant présent sans voix délibérative : 1

René SUDRE

OBJET : PRESCRIPTION DE L'ELABORATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DANS LE CADRE D'UNE DEMARCHE MUTUALISEE ET COORDONNEE PAR LE POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

La candidature du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides à l'appel à projet « territoires engagés vers une transition énergétique et écologique ambitieuse » a été retenue par l'ADEME. Par délibération du 13 avril 2017, la Communauté de Communes s'est engagée dans ce projet qui prévoit la réalisation d'un PCAET à l'échelle de chacun des 5 EPCI afin de définir un projet de développement territorial à énergie positive. Pour rappel, le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie. Le PCAET comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) doivent élaborer un PCAET au plus tard le 31/12/2018 pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants existants au 1er janvier 2017, et mener une politique climatique et énergétique locale. Le PCAET doit aussi être révisé tous les 6 ans et prendre en compte les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), et de cohérence territoriale (SCOT).

Le PCAET s'inscrit dans la démarche collective initiée par le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides, qui porte le marché d'assistance à l'élaboration et à la mise en œuvre de PCAET à destination des 5 EPCI qui le composent.

Trois instances de pilotage ont été définies pour piloter le projet :

- Un comité de pilotage
- Une équipe projet
- La commission « Territoire à Energie POSitive »

Les différentes phases d'élaboration du projet.

- Phase 1 : Réalisation d'un profil « climat-air-énergie » (qui vaut PCAET) pour chaque EPCI
 - Phase 2 : Définition d'une stratégie territoriale pour chaque EPCI et à l'échelle du PETR
 - Phase 3 : Définition d'un programme d'actions territorial « climat-air-énergie » pour chaque EPCI et à l'échelle du PETR
 - Phase 4 : Evaluation environnementale stratégique transversale et prospective
 - Phase 5 : Réflexion sur le suivi et l'évaluation de la démarche
 - Phase 6 : Dépôts et enregistrement des PCAET
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de l'environnement et notamment les articles R229-53 ...,
- Vu la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 18 août 2015 (art 188 et 190),
- Vu le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial
- Vu la délibération du Conseil Syndical du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides en date du 03/04/2017 approuvant une candidature mutualisée à l'appel à projet « territoires engagés vers une transition énergétique et écologique ambitieuse », prévoyant l'élaboration d'un PCAET à l'échelle de chaque EPCI, candidature retenue par le jury ADEME du 15/09/2017,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 13 avril 2017 approuvant la mise en place d'un nouveau Plan Climat Air Energie Territorial,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala,
- Vu la note de synthèse de présentation du projet de PCAET annexée,
- Suite à l'exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

PRESCRIT l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial sur l'ensemble du territoire intercommunal, conformément aux dispositions de l'article L229-26 du Code de l'environnement.

OUVRE LA CONCERTATION en associant la population, les associations locales et les autres personnes concernées, conformément à l'article R229-53 du Code de l'environnement, selon les modalités, communes aux 5 EPCI du territoire, suivantes :

1. Organisation de réunions publiques sur des secteurs géographiques à définir,
1. Participation d'un panel d'acteurs et de citoyens dans la commission TEPOS mise en place à cet effet à l'échelle du Pôle Territorial,
2. Organisation d'écoutes citoyennes,
3. Organisation d'ateliers thématiques et transversaux ouverts aux acteurs et personnes ressources,
4. Communication locale :
 - a. Via les sites Internet du Pôle Territorial et des collectivités (pour celles qui en ont) : état d'avancement du PCAET, calendrier des événements à venir, mise à disposition des documents produits (version finale validée par le comité de pilotage), etc.
 - a. Via les lettres ou bulletins d'information du Pôle Territorial et des collectivités (pour celles qui en ont).
5. Ouverture d'un registre de concertation en ligne accessible via le site Internet du Pôle Territorial. Les remarques et propositions pourront également être adressées par courrier à Monsieur le Président du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides.

DESIGNE Messieurs Alain ESPIE et Christian PUECH comme élus référents de la 3CS pour le suivi de ce projet.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces et conventions afférentes à l'élaboration du PCAET.

Conformément à l'article R229-53 du code de l'environnement, la présente délibération sera notifiée :

- A Monsieur le Préfet du Tarn et Monsieur le Préfet de Région,
- Au Président du Conseil régional,
- Au Président du Conseil Départemental,
- Aux Maires des communes concernées,

- Aux représentants des autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité et de gaz (article [L. 2224-31](#) du code général des collectivités territoriales) :
- Au Président de l'établissement public chargé du SCOT,
- Au Président de la chambre de commerce et d'industrie,
- Au Président de la chambre de métiers,
- Au Président de la chambre d'agriculture,
- Aux représentants des gestionnaires de réseaux d'énergie,
- Au Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière,
- Pour information :
- Aux Présidents des établissements publics voisins

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

**Certifié conforme,
Le Président, Didier SOMEN**

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL 81

Siège : Pôle d'Activités Val 81 - 45, avenue Pierre Souyris - 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

081-248100497-20171127-DEL2017-49-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

– Séance du 27 novembre 2017 –

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept novembre, à vingt heures trente, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Guy GAVALDA, Président.

Date de convocation : 14 novembre 2017	<u>Présents au début de la séance :</u> Délégués titulaires : Mmes VIGROUX M., CAMPAGNARO M.C., LAVAL-BARBANCE G., CHAZOTTES F., CAMPISTROUS V., DEYMIE C., SALAGER R., MM. RAYMOND G., VIGROUX D., GAVALDA G., NEGRE D., SOULAGES B., SAYSSET J.M., ASSIÉ G., DURAND C., ALBAR E., COUGOUREUX R., CAYRE C., RIVA C., BALSSA J.L., FAROLDI G., LAGALY J.P., TARROUX H., GUIANVARCH J.L. et CHAMAYOU M. Délégués suppléants : M. JANY B..
Date d'affichage : 14 novembre 2017	<u>Absents avant donné pouvoir :</u> Mmes ANGLES-PACHUT C. (pouvoir à M. CAYRE C.), PALIÈS M.N. (pouvoir à Mme SALAGER R.) et M. NESPOULOUS C. (pouvoir à Mme DEYMIE C.). <u>Absents :</u> Mmes THOMAS G., VERGNES N., BOUSQUET P., MM. CAHUZAC P., MELESI O., MASSOL J.C., REYNAL P. et MAILLE A..
Nombre de délégués : - en exercice : 37 - présents : 26 - pouvoirs : 3	<u>Secrétaire de séance :</u> Mme CAMPAGNARO Marie-Claude.

DEL N° 2017/49 : Prescription de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), dans le cadre d'une démarche mutualisée et coordonnée par le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides

Le Président indique à l'assemblée que l'ADEME a retenu la candidature du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides pour l'appel à projet «territoires engagés vers une transition énergétique et écologique ambitieuse».

Il ajoute que par délibération du 11 mai 2017, la Communauté de Communes s'est engagée dans ce projet qui prévoit la réalisation d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) à l'échelle de chacun des 5 EPCI afin de définir un projet de développement territorial à énergie positive.

Le PCAET est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie. Le PCAET comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Ce PCAET s'inscrit dans la démarche collective initiée par le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides. De ce fait, le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides porte le marché d'assistance à l'élaboration et à la mise en œuvre du PCAET à destination des 5 EPCI.

Trois instances de pilotage ont été définies pour piloter le projet :

- Un comité de pilotage
- Une équipe projet
- La commission «Territoire à Energie POSitive»

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

081-248100497-20171127-DEL2017-49-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2017

Les différentes phases d'élaboration du PCAET sont les suivantes :

- Phase 1 : Réalisation d'un profil «climat-air-énergie»
- Phase 2 : Définition d'une stratégie territoriale
- Phase 3 : Définition d'un programme d'actions territorial «climat-air-énergie»
- Phase 4 : Evaluation environnementale stratégique transversale et prospective
- Phase 5 : Réflexion sur le suivi et l'évaluation de la démarche
- Phase 6 : Dépôts et enregistrement du PCAET

Le Conseil de Communauté,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de l'environnement et notamment les articles R229-53, L 229-26,
- Vu les articles 188 et 190 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 18 août 2015,
- Vu le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial
- Vu la délibération du Conseil Syndical du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides du 03/04/2017 approuvant une candidature mutualisée à l'appel à projet «territoires engagés vers une transition énergétique et écologique ambitieuse», prévoyant l'élaboration d'un PCAET à l'échelle de chaque EPCI,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 11 mai 2017 approuvant la mise en place d'un Plan Climat Air Energie Territorial,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de prescrire l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial sur l'ensemble du territoire intercommunal, conformément aux dispositions de l'article L229-26 du Code de l'environnement ;
- d'ouvrir la concertation associant la population, les associations locales et les autres personnes concernées, conformément à l'article R229-53 du Code de l'environnement, selon les modalités communes aux 5 EPCI du territoire ;
- désigne Madame VIGROUX élue référente de la CC VAL 81 pour le suivi de ce projet.
- constitue une commission d'élus comme suit : Mmes DEYMIE, BARBANCE/LAVAL MM. ALBAR, ASSIE, COUGOUREUX, TARROUX ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'élaboration du PCAET.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Président,



Guy GAVALDA.

Acte rendu exécutoire après réception
en préfecture le ...01.12.2017...
et publication du ...01.12.2017...
Le Président.



Envoyé en préfecture le 02/11/2017
Reçu en préfecture le 02/11/2017
Affiché le
D124007840312017102626102017_95-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS

- Vu la délibération du Conseil Syndical du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides en date du 03/04/2017 approuvant une candidature mutualisée à l'appel à projet « territoires engagés vers une transition énergétique et écologique ambitieuse », prévoyant l'élaboration d'un PCAET à l'échelle de chaque EPCI, candidature retenue par le jury ADEME du 15/09/2017,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 13 avril 2017 approuvant la mise en place d'un nouveau Plan Climat Air Energie Territorial,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois,
- Vu la note de synthèse de présentation du projet de PCAET annexée,
- Ouï Monsieur le Président dans son exposé,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PRESCRIT l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial sur l'ensemble du territoire intercommunal, conformément aux dispositions de l'article L229-26 du Code de l'environnement.

OUVRE LA CONCERTATION associant la population, les associations locales et les autres personnes concernées, conformément à l'article R229-53 du Code de l'environnement, selon les modalités, communes aux 5 EPCI du territoire, suivantes :

1. Organisation de réunions publiques sur des secteurs géographiques à définir,
2. Participation d'un panel d'acteurs et de citoyens dans la commission TEPOS mise en place à cet effet à l'échelle du Pôle Territorial,
3. Organisation d'écoutes citoyennes,
4. Organisation d'ateliers thématiques et transversaux ouverts aux acteurs et personnes ressources,
5. Communication locale :
 - a. Via les sites Internet du Pôle Territorial et des collectivités (pour celles qui en ont) : état d'avancement du PCAET, calendrier des événements à venir, mise à disposition des documents produits (version finale validée par le comité de pilotage), etc.
 - b. Via les lettres ou bulletins d'information du Pôle Territorial et des collectivités (pour celles qui en ont).
6. Ouverture d'un registre de concertation en ligne accessible via le site Internet du Pôle Territorial pendant toute la durée d'élaboration du PCAET et qui sera clôturé avant l'arrêt du projet. Les remarques et propositions pourront également être adressées par courrier à Monsieur le Président du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides.

DESIGNE Monsieur Jean-Luc ESPITALIER comme élu référent de la CCMAV pour le suivi de ce projet.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces afférentes à l'élaboration du PCAET.

Conformément à l'article R229-53 du code de l'environnement, la présente délibération sera notifiée :

- A Monsieur le Préfet et Monsieur le Préfet de Région,
- A la Présidente du Conseil Régional,
- Au Président du Conseil Départemental,
- Aux Maires des communes concernées,
- Aux représentants des autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité et de gaz,
- A la Présidente de l'établissement public chargé du SCoT,
- Au Président de la chambre de commerce et d'industrie,
- Au Président de la chambre de métiers et de l'artisanat,

*COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS - 2, grand rue, 81250 Alban
Téléphone : 05 63 79 26 70 - Fax : 05 63 79 26 79 - e-mail : accueil@ccmav.fr
Maison intercommunale de Villefranche - 13, avenue de Mouzieys 81430 Villefranche d'Albigeois*

Envoyé en préfecture le 02/11/2017
Reçu en préfecture le 02/11/2017
Affiché le
N° 201700064031201702626102017_95-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS

- Au Président de la chambre d'agriculture,
- Aux représentants des gestionnaires de réseaux d'énergie,
- Au Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière,

Pour information :

- Aux Présidents des établissements publics de coopération intercommunale voisins.

La présente délibération est affichée pendant un mois au siège de la Communauté de Communes des Monts d'Alban du Villefrancois et dans les mairies concernées. Mention de cet affichage est insérée en caractères apparents sur le site Internet du Pôle Territorial et des Communautés de Communes qui en disposent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme:

Le Président: Damien CHAMAYOU

Le Président certifie que la présente délibération a été reçue en Préfecture le 2017 et publiée le 2017.

6.2.5 Communauté de communes Centre Tarn



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du TARN

Envoyé en préfecture le 16/11/2017
Reçu en préfecture le 16/11/2017
Affiché le **2017-073**
ID : 081-200034049-20171113-2017_073-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE TARN

Séance du lundi 13 novembre 2017 à 20h30 à Réalmont

L'an deux mille dix-sept, le lundi treize novembre à 20h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, régulièrement convoqué, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 28

En exercice : 28

**Ayant pris part à la
délibération : 28**

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Monsieur Robert ROUMEGOUX, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Jérôme FABRIES, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean François COMBELLES, Madame Françoise MAURIE, Monsieur Dominique PATTE DE DUFOURCQ, Madame Marie-Claude ROBERT, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise BARDOU, Madame Corine BELOU, Monsieur Jean-Louis CALVET, Madame Béatrix JOLLET, Monsieur Alain ROUQUIER, Monsieur Hervé SOULIE, Monsieur Christian CROS, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Claude OLIVIER, Monsieur Fabrice MARCUZZO, Madame Floriane THOMAS-BAUGUIL, Monsieur Bernard TROUILHET.

Date de la Convocation

08/11/2017

Date d'Affichage

14/11/2017

Secrétaire de Séance : Monsieur Robert ROUMEGOUX.

Objet de la délibération : Prescription de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial dans le cadre d'une démarche mutualisée et coordonnée par le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides

Monsieur le Président informe l'assemblée que la candidature du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides à l'appel à projet « territoires engagés vers une transition énergétique et écologique ambitieuse » a été retenue par l'ADEME. Par délibération n° 2017-040 du 6 avril 2017, la Communauté de Communes s'est engagée dans ce projet qui prévoit la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à l'échelle de chacun des 5 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) afin de définir un projet de développement territorial à énergie positive.

Monsieur le Président rappelle que le PCAET s'inscrit dans la démarche collective initiée par le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides, qui porte le marché d'assistance à l'élaboration et à la mise en œuvre de PCAET à destination des 5 EPCI qui le composent.

Trois instances de pilotage ont été définies pour piloter le projet :

- Un comité de pilotage
- Une équipe projet
- La commission « Territoire à Energie POSitive »

Le Président présente ensuite les différentes phases d'élaboration du projet.

- Phase 1 : Réalisation d'un profil « climat-air-énergie » (qui vaut PCAET) pour chaque EPCI
- Phase 2 : Définition d'une stratégie territoriale pour chaque EPCI et à l'échelle du PETR
- Phase 3 : Définition d'un programme d'actions territorial « climat-air-énergie » pour chaque EPCI et à l'échelle du PETR
- Phase 4 : Evaluation environnementale stratégique transversale et prospective
- Phase 5 : Réflexion sur le suivi et l'évaluation de la démarche
- Phase 6 : Dépôts et enregistrement des PCAET

Envoyé en préfecture le 16/11/2017

Reçu en préfecture le 16/11/2017

Affiché le

ID : 081-200034049-20171113-2017_073-DE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de l'environnement et notamment les articles R229-53, L 229-26,
- Vu la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 18 août 2015 (art 188 et 190),
- Vu le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial
- Vu la délibération du Conseil Syndical du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides en date du 03/04/2017 approuvant une candidature mutualisée à l'appel à projet « territoires engagés vers une transition énergétique et écologique ambitieuse », prévoyant l'élaboration d'un PCAET à l'échelle de chaque EPCI, candidature retenue par le jury ADEME du 15/09/2017,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 13 avril 2017 approuvant la mise en place d'un nouveau Plan Climat Air Energie Territorial,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes,
- Vu la note de synthèse de présentation du projet de PCAET annexée,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **prescrit** l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial sur l'ensemble du territoire intercommunal, conformément aux dispositions de l'article L229-26 du Code de l'environnement.

- **ouvre** la concertation en associant la population, les associations locales et les autres personnes concernées, conformément à l'article R229-53 du Code de l'environnement, selon les modalités, communes aux 5 EPCI du territoire, suivantes :

- Organisation de réunions publiques sur des secteurs géographiques à définir,
- Participation d'un panel d'acteurs et de citoyens dans la commission TEPOS mise en place à cet effet à l'échelle du Pôle Territorial,
- Organisation d'écoutes citoyennes,
- Organisation d'ateliers thématiques et transversaux ouverts aux acteurs et personnes ressources,
- Communication locale :
 - a. Via les sites Internet du Pôle Territorial et des collectivités (pour celles qui en ont) : état d'avancement du PCAET, calendrier des événements à venir, mise à disposition des documents produits (version finale validée par le comité de pilotage), etc.
 - b. Via les lettres ou bulletins d'information du Pôle Territorial et des collectivités (pour celles qui en ont).
- Ouverture d'un registre de concertation en ligne accessible via le site Internet du Pôle Territorial et les sites des communautés de communes quand elles en disposent d'un, pendant toutes la durée d'élaboration du PCAET, qui sera arrêté avant l'arrêt du projet. Les remarques et propositions pourront également être adressées par courrier à Monsieur le Président du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides.

- **désigne** Madame Marie-Claude ROBERT comme élue référente de la Communauté de Communes Centre Tarn pour le suivi de ce projet.

- **autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces afférentes à l'élaboration du PCAET.

Conformément à l'article R229-53 du code de l'environnement, la présente délibération sera notifiée :

- à Monsieur le Préfet et Monsieur le Préfet de Région,
- à la Présidente du Conseil Régional,
- au Président du Conseil Départemental,
- aux Maires des communes concernées,
- aux représentants des autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité et de gaz (article [L. 2224-31](#) du code général des collectivités territoriales) : ENEDIS ,
- au Président de l'établissement public chargé du SCoT,
- au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- au Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat,

- au Président de la Chambre d'Agriculture,
- aux représentants des gestionnaires de réseaux d'énergie : SDET,
- au Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière,

Pour information :

- aux Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale voisins,

Envoyé en préfecture le 16/11/2017

Reçu en préfecture le 16/11/2017

Affiché le

ID : 081-200034049-20171113-2017_073-DE

SLOW

La présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté de Communes Centre Tarn et dans les Mairies concernées. Mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département (Art. R.123-25 du Code de l'urbanisme).

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

**Communauté
de Communes
Centre Tarn**

6.3 Liste des participants à l'atelier stratégique territorial du 26/04/2018

Civilité	Prénom	Nom	Collectivité / Organisme
Mr	Steven	BAILLEUX	POLE TERRITORIAL AL. & BA.
Mr	Augustin	BALLU	POLE TERRITORIAL AL. & BA.
Mr	Anne	BERMOND	AGROPOINT
Mme	Gilberte	BIROT	Ecoutante - CDD
Mme	Evelyne	BONNAFOUS	SAINT JEAN DE MARCEL
Mme	Mireille	BONNEFILLE	CC CARMAUSIN SEGALA
Mr	Alain	BOSC	MILHARS
Mme	Marie -Joséphe	BOYE	CC CORDAIS CAUSSE
Mr	Claude	BRU	EPL 81 / INU JFC Albi
Mr	Christian	BRUHAT	POLE TERRITORIAL AL. & BA.
Mme	Marion	CABANNES	CC VAL 81
Mr	Sylvian	CALS	CC CENTRE TARN
Mr	Jean-Luc	CANTALOUBE	CC CENTRE TARN
Mme	Stéphanie	CANTALOUBE	POLE TERRITORIAL AL. & BA.
Mr	Matthieu	CASTAN	SAS Ipbs
Mr	Damien	CHAMAYOU	CC MONTS D'ALBAN VILLEFRANCHOIS
Mme	Sandrine	CHAMBERT CAYRE	Agricultrice
Mr	Vincent	CHASSAGNE	TERRITOIRES CONSEIL
Mr	Jean-Claude	CLERGUE	SAINTE GEMME
Mme	Marie-Ange	COTTERET	METRODIFF Science 81
Mme	Elisabeth	COUTOU	PENNE
Mr	Christian	COUTURIER	SOLAGRO -
Mr	Philippe	COUZINIE	GRDF
Mr	André	CUQ	Ecoutant - CDD
Mr	Jean	DENEUVE	Ecoutant - CDD
Mr	Patrick	DENIEUL	Maison de l'Economie d'Energie
Mme	Elen	DEVAUCHELLE	SOLAGRO
Mme	Christelle	DIEU	PALANCA
Mr	François	DURAND	Ecoutant - CDD
Mr	Jean Luc	ESPIE	Les Chevaux d'Ambias

Mr	Alain	ESPIÉ	CARMAUX
Mr	François	ETEVENON	Ecoutant - CDD
Mr	Bernard	FABRE	CC CENTRE TRAN
Mr	Julien	FRAT	POLE TERRITORIAL AL. & BA.
Mme	Aline	GALLI	Centre Social Valdériès
Mr	Jean-Claude	GASC	CC CENTRE TARN
Mr	Guy	GAVALDA	CC VAL 81
Mr	Bernard	GILABERT	CONSEILLER REGIONAL
Mr	Frédéric	GODARD	ENEDIS
Mme	Sylvie	GRAVIER	MILHARS
Mr	François	GREFFIER	POLE TERRITORIAL AL. & BA.
Mr	David	GRILLON	INDDIGO
Mr	Gilles	GROS	CC CORDAIS CAUSSE
Mr	Ludovic	HEBRARD	Culture et Liberté Occitanie
Mme	Séverine	HOLBACH	EDF
Mme	Anaïs	HUOT	POLE TERRITORIAL AL. & BA.
Mme	Laetitia	KARAM	CARMAUX
Mr	Georges	KIRTAVA	SAINT LIEUX LAFENASSE
Mr	Bastian	KOSTANDI	EIE/CAUE du Tarn
Mr	Tristan	LAFONT	CREDIT AGRICOLE
Mme	Irène	LAUTIER	CURVALLE
Mme	Alexandra	LAVERGNE	CC MONTS D'ALBAN VILLEFRANCHOIS
Mr	Yves	LE POEC	CURVALLE
Mr	Didier	LEROY	
Mr	Christophe	LEVAILLANT	IDHELIO Albi
Mr	Olivier	LIEBIG	POLE TERRITORIAL AL. & BA.
Mr	Gérard	LOGIE	UNADEL
Mr	Thierry	MALIET	SAINT CHRISTOPHE
Mme	Catherine	MANUEL	
Mr	Laurent	MARTINEZ	CC VAL81
Mr	Jacques	MARY	
Mme	Céline	MASSOL	CA ALBIGEOISE

Mr	Olivier	MAUCHAMP	POLE TERRITORIAL AL. & BA.
Mme	Isabelle	MEFFREIN	SOLAGRO
Mme	Justine	MENOIRE	DDT 81
Mme	Gabriele	MIE	Asso Amis des Moulins 81
Mme	Cécile	MIQUEL	HESPUL
Mme	Fanny	MIRA	Ecoutante
Mr	Jean-Sébastien	MIRA	
Mr	Williams	MODELY	DDT 81
Mr	Julien	NEDELLEC	Chambre d'Agriculture 81
Mr	Samuel	NEUVILLE	TRIFYL
Mr	Rémy	PENAUD	
Mr	Daniel	PINOL	CC CARMAUSIN SEGALA
Mr	Christian	PUECH	MOULARES
Mr	Sébastien	PUEL	GAEC DES CAVAZIES
Mr	Bernard	RAYNAL	CARMAUX
Mr	Martin	RIFFARD	SAMEOLE SUD-OUEST
Mr	Jérôme	RIGAUD	CC CARMAUSIN SEGALA
Mme	Marie-Claude	ROBERT	CC CENTRE TARN
Mr	Flavien	ROUSSEL	CURVALLE
Mme	Jocelyne	SALVAN	Ecoutante - CDD
Mr	Jean-Marc	SENGES	CARMAUX
Mr	Didier	SOMEN	CC CARMAUSIN SEGALA
Mme	Emmanuelle	SUBSOL LE BORDAYS	POLE TERRITORIAL AL. & BA.
Mr	Hervé	TARROUX	SERENAC
Mr	Peter	VANHOUTTEGHEM	Asso Cégaïa
Mr	Bernard	VAZZOLER	ARBRES ET PAYSAGES
Mme	Mélanie	VERDIER	2iS
Mme	Myriam	VIGROUX	CC VAL81
Mr	Emmanuel	DAVID	ADEME
Mr	Henri	ASSIE	US CARMAUX NATATION
Mr	Franck	LE NAHENEC	ARAM 81
Mr	Jean-Pierre	MIE	ARAM 81

Mr	Jacques	PINEAU	Conseil de Développement
Mme	Dominique	DECLERC PUYPE	Ecoutante - CDD
Mr	Xavier	NEVEJANS	
Mme	Fabienne	MAUCLAIR	
Mr	Vincent	BONNEFILLE	
Mr	Damien	ARBAULT	PALANCA
Mr	Laurent	BARRES	APDAT 81
Mme		LOGIE	UNADEL
Mr	Jean-Luc	ESPITALIER	CC MONTS D'ALBAN VILLEFRANCHOIS
Mr	Justine	DELAGE	
Mr	D.	GARNIER	
Mme	Michele	DICRECCHIO	
Mme	Leïla	MAROU	
Mr	Jean-François	ROCHEDREUX	C2A
Mr	R	DOUMAYROU	
Mme	D	DOUMAYROU	

6.4 Liste des participants aux ateliers territoriaux d'élaboration du plan d'actions

**ATELIERS « ACTIONS CLIMAT »
CAP'DECOUCVERTE – 11 Juillet 2018**

NOM Prénom	Organisme / fonction
AGNES Pascal	Cordes
ARBAULT Damien	Palanca
AZAM Rollande	TANUS
BIROT Gilberte	CDD
BOYE Marie-Jose	Conseillère Cordes
CABANNES Marion	CC VAL 81
CALVIGNAC Pierre	ROUMEGOUX
CAZENAVE Marie-Line	Chambre d'agriculture du Tarn
COUGOUREUX Rolland	COMMUNE DE PADIES
COUTOU Elisabeth	mairie Penne / 4C
COUZINIE Philippe	Gaz Réseau Distribution France
CUQ André	Conseil de développement
DECLERCQ PUYPE dominique	cdd
DENEUVE Jean	organisme
ESPIE Jean-Luc	Agriculteur
ETEVENON François	SCIC ECCS
FABBRO Philippe	CAPEB TARN / CHAMBRE DES METIERS 81
FABJANCZYK - Josyan	SDET
GAVALDA Guy	CC VAL 81
GILABERT Bernard	REGION OCCITANIE
KOSTANDI Bastian	EIE/CAUE du Tarn
LACROIX Sandrine	Conseillère municipale
LIEBIG Olivier	PTAB

NOM Prénom	Organisme / fonction
MENOIRE Justine	DDT du Tarn
MIRA Fanny	Ecoutante
MIRA Jean-Sébastien	écouté
MODELY Williams	DDT du Tarn
NEUVILLE Samuel	TRIFYL
PAGES isabelle	Enedis
PIEDNOEL Jean-Michel	AATF association des administrateurs territoriaux de France
PINOCHET Francis	EMMAÜS Albi
PINOL Daniel	3CS
RIGAUD Jérôme	Communauté de communes Carmausin Ségala
ROBERT Marie Claude	Communauté de communes Centre Tarn
SENGES Jean-Marc	ville de CARMAUX
TARROUX Hervé	Commune de sérénac
VAZZOLER bernard	arbres et paysages tarnais
VEDEL Christian	3CS
VIGROUX Myriam	CC VAL81
LAVAL Barbance	SAINT CIRGUE
Isabelle MEIFFREN	SOLAGRO
DELPOUX Jacqueline	TREBAN
Didier SOMEN	POLE TERRITORIAL ALBIGEOIS BASTIDES / 3CS
Bernard FABRE	3CT / DGS
Jean Luc CANTALOUBE	3CT
Bernard GILABERT	Conseiller Regional
Bernard BOUVIER	LIVERS CAZELLES

6.5 Destination TEPOS : validation des potentiels

Les potentiels maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables et leurs hypothèses de mobilisation proposées par le groupement ont été soumis aux experts du territoire.

Ce groupe d'expert comprend les membres du COPIL, les experts du PATB dans leurs différents domaines, les opérateurs d'énergie (ENEDIS, GRDF, syndicat départemental d'énergie, régies locales...), les organisations professionnelles (agriculture, tourisme, forêt, développement économique, ...), les citoyens, représentés au conseil de développement du pôle et engagés dans un travail « d'écoutes citoyennes ».

La SICAE du carmausin s'est portée volontaire pour participer à ce travail d'expertise notamment pour la thématique « capacité d'écoulement de la production électrique dans les réseaux ».

Cette validation a été réalisée par le biais d'entretiens (en présentiel pendant les comités de pilotage et comité technique, ainsi que par des entretiens téléphoniques auprès de Trifyl (Pour le volet bois et déchets), du SDET, la chambre d'Agriculture (sur les questions agricoles et le développement des énergies renouvelables), Alliance Forêt Bois (Forestarn), l'espace INFO-ENERGIE 81.

Le rôle des experts a été d'évaluer ce qu'il est **raisonnablement** possible de « Mobiliser » sur le territoire durant les prochaines décennies, **sans préjuger des contraintes (économiques, financières...), excepté les exigences liées au bon fonctionnement des écosystèmes et l'ensemble des contraintes aisément identifiables (pentes et couverture des toitures par exemple pour les capteurs solaires).**

Toutes les hypothèses de calcul (performances énergétiques, typologie de projet, rythme de concrétisation) ont servi à la préparation de l'Atelier Destination TEPOS. Elles sont rassemblées dans les livrets pédagogiques distribués aux participants des ateliers.
--

6.6 Visite de l'unité de méthanisation Gaiané

Pour répondre à des questionnements sur la typologie de projets de méthanisation adaptée au territoire, une visite a été organisée dans le cadre de la mission sur une réalisation qui peut être une source d'expérience et d'inspiration pour d'éventuels porteurs de projets.

Une trentaine de participants (Élus, techniciens) dont 15 agriculteurs du territoire, ont participé à la visite de cette unité de méthanisation, située à Sébazac-Concourès (Agglomération du Grand Rodez)

L'unité de méthanisation, de puissance moyenne (360 kWe), est alimentée par les effluents (fumiers et lisiers) des élevages ainsi que par des engrais « verts », c'est-à-dire par les légumineuses fixatrices d'azote implantées entre deux cultures principales.

Le projet offre également un exutoire au traitement des déchets organiques d'acteurs proches, permettant ainsi un retour au sol de matières organiques précieuses pour la conservation ou l'amélioration de la fertilité des sols : fumiers d'un centre équestre et d'un abattoir local, graisses, déchets verts de collectivités, biodéchets agroalimentaires et invendus de grandes surfaces.

Cette ouverture à des matières organiques de proximité montre qu'il est possible de créer des unités de méthanisation de petite taille **ET** d'intérêt territorial.

Le rayon d'approvisionnement est de 10 km pour les substrats agricoles, et au maximum de 40 km pour les autres.

